

Réunion du mardi 12 mai 2026

Le mardi 12 mai à 18h, se sont réunis à la salle des fêtes de LISSAC ET MOURET, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 6 mai 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

**Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE**

**Présents :** (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (ASSIER) Hug Maxime, (CADRIEU) Hurard Christine, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (FAYCELLES) Rodrigues André, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (THÉMINES) Brunet Jacques, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SONAC) Bessède Claudine, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LINAC) Gouzou Serge, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (FIGEAC) Lehours Patrick, (PLANIOLES) Lacout Guy, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (VIAZAC) Philippe Nathalie, (AYNAC) Thamié Didier, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (LARNAGOL) Ortalo-Magné André, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie, (BÉDUER) Normand Benoît, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (FIGEAC) Lafrage Arnaud, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (LIVERNON) Belin Jérôme, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (CAMBES) Negron Marylène, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (GORSES) Amadiéu Eric, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Gastaud Irène, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (LE BOURG) Moulènes Serge, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (LAURESSES) Juliac Martial, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (CAPDENAC-GARE) Dourmes Louis, (CALVIGNAC) Burg Didier, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (CAJARC) Forte Patrick, (FIGEAC) Jean Laurence, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrari Hélène, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (FIGEAC) Galès Fabienne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (GRÈZES) Marinho Céline, (FIGEAC) Laporterie Anne, (PUYJOURDES) Sdour Nur-Eddine, (FIGEAC) Magne Marjorie, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe, (DURBANS) Lalo Théodore, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul, (FONS) Laumond Patrick.

**Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) :** (SAINT-FÉLIX) Dib Faïz suppléant de Constant Denis, (SAINT-SULPICE) Boudaud Marine suppléante de Landes Claudine, (FOURMAGNAC) Dolique Frédéric suppléant de Tiegna Huguette, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Dange Marie-Hélène suppléante de Auriac Patrick, (MOLIÈRES) Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine, (BESSONIES) Teulet Patrick suppléant de Issertes Corentin, (LUNAN) Lafon Annie suppléante de Canet Marie-Joëlle, (CUZAC) Bernard Laurent suppléant de Mourgues Evelyne.

**Pouvoirs :** (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Viguié Véronique, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle - Procuration à Monthieux Jean-Paul, (CAMBURAT) Poussardin Christian - Procuration à Laumond Patrick

**Excusés ou absents :** (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavaille Sandrine, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LEYME) Tillet Marc, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (ALBIAC) Berthoumieu Marie, (BOUSSAC) Daynac Denis, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (CORN) Legresy Dominique, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane

**Secrétaire de séance :** Aurélien LAPARRO

**Nombre de conseillers en exercice : 124**  
**Nombre de votants : 107 (102 + 5 pouvoirs) Pour : 106**

**Nombre de conseillers présents : 102**  
**Contre : 0 Abstention : 1 Non-votant : 0**

Délibération n°066\_2026

**ADMINISTRATION GENERALE. Approbation des procès-verbaux des Conseils Communautaires des 7 et 14 avril 2026. Désignation du secrétaire de séance.**

Annexes : Procès-verbaux des Conseils Communautaires des 7 et 14 avril 2026

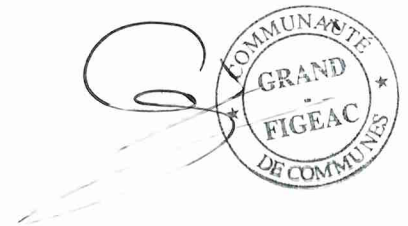
Après en avoir délibéré à 106 pour et 1 abstention, le Conseil Communautaire :

- DESIGNER le secrétaire de séance en la personne de Aurélien LAPARRO,
- APPROUVER les procès-verbaux des conseils communautaires des 7 et 14 avril 2026.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le

20 MAI 2026

Le Président,  
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission  
au contrôle de légalité le  
et publié le

20 MAI 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Réunion du mardi 12 mai 2026

Le mardi 12 mai à 18h, se sont réunis à la salle des fêtes de LISSAC ET MOURET, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 6 mai 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

**Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE**

**Présents :** (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (ASSIER) Hug Maxime, (CADRIEU) Hurard Christine, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (FAYCELLES) Rodrigues André, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (THÉMINES) Brunet Jacques, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SONAC) Bessede Claudine, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LINAC) Gouzou Serge, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (FIGEAC) Lehours Patrick, (PLANIOLES) Lacout Guy, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (VIAZAC) Philippe Nathalie, (AYNAC) Thamié Didier, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (LARNAGOL) Ortalo-Magné André, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie, (BÉDUER) Normand Benoît, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (FIGEAC) Lafragette Arnaud, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (LIVERNON) Belin Jérôme, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (CAMBES) Negron Marylène, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (GORSSES) Amadiou Eric, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Gastaud Irène, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (LE BOURG) Moulènes Serge, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (LAURESSES) Juliac Martial, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (CAPDENAC-GARE) Doumes Louis, (CALVIGNAC) Burg Didier, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (CAJARC) Forte Patrick, (FIGEAC) Jean Laurence, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrari Hélène, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (FIGEAC) Galès Fabienne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (GRÈZES) Marinho Céline, (FIGEAC) Laporterie Anne, (PUYJOURDES) Sdour Nur-Eddine, (FIGEAC) Magne Marjorie, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe, (DURBANS) Lalo Théodore, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul, (FONS) Laumond Patrick.

**Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) :** (SAINT-FÉLIX) Dib Faïz suppléant de Constant Denis, (SAINT-SULPICE) Boudaud Marine suppléante de Landes Claudine, (FOURMAGNAC) Dolique Frédéric suppléant de Tiegna Huguette, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Dange Marie-Hélène suppléante de Auriac Patrick, (MOLIÈRES) Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine, (BESSONIES) Teulet Patrick suppléant de Issertes Corentin, (LUNAN) Lafon Annie suppléante de Canet Marie-Joëlle, (CUZAC) Bernard Laurent suppléant de Mourgues Evelyne, (ALBIAC) Jérôme LANDES suppléant de Berthoumieu Marie.

**Pouvoirs :** (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuracy à Viguié Véronique, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuracy à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuracy à Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle - Procuracy à Monthieux Jean-Paul, (CAMBURAT) Poussardin Christian - Procuracy à Laumond Patrick

**Excusés ou absents :** (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (LEYME) Tillet Marc, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (BOUSSAC) Daynac Denis, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (CORN) Legresy Dominique, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane

**Secrétaire de séance :** Aurélien LAPARRO

**Nombre de conseillers en exercice : 124**                      **Nombre de conseillers présents : 104**  
**Nombre de votants : 109 (104 + 5 pouvoirs) Pour : 109**                      **Contre : 0**                      **Abstention : 0**                      **Non-votant : 0**

Délibération n°067\_2026

## ADMINISTRATION GENERALE. Désignation des membres des commissions communautaires thématiques et territoriales.

Annexe : composition des commissions thématiques et territoriales.

Les commissions communautaires thématiques et territoriales ont été créées et la composition de celles-ci a été déterminée par délibération du Conseil Communautaire n° 051\_2026 du 14 avril 2026.

Il revient désormais au Conseil Communautaire de **désigner les membres de chacune de ces commissions. Ces désignations ont été proposées par les Communes.**

En ce qui concerne le **mode de scrutin pour ces désignations**, l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que :

« Le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Par ailleurs, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée

*après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire. »*

Ces dispositions sont transposables aux établissements publics de coopération intercommunale en vertu de l'article L5211-1 du CGCT.

Les Communes ont été invitées à proposer leurs représentants au sein des commissions suivantes

- Les 11 commissions thématiques ;
- Les 6 commissions de secteurs.

\*\*\*\*\*

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de se prononcer à l'unanimité afin que l'ensemble des désignations au sein des commissions communautaires, objet de la présente délibération, soit effectué au scrutin ordinaire. Cette disposition deviendrait inutile si une seule candidature était proposée pour chaque poste.

L'annexe jointe à cette délibération liste les propositions de désignations effectuées par les Communes.

Concernant les commissions, il est rappelé, qu'en vertu de L'article L 5211-40-1 du CGCT « *En cas d'empêchement, le membre d'une Commission créée en application de l'article L. 2121-22 peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire. Cette dernière veille dans sa désignation à respecter le principe de la représentation proportionnelle défini au dernier alinéa du même article L. 2121-22.*

*Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une Commission dans les conditions prévues audit article L. 2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine.*

*Les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette Commission peuvent assister aux séances de celle-ci, sans participer aux votes ».*

Il est également rappelé, concernant les commissions de secteur, que les Maires, lorsqu'ils ne sont pas Conseillers Communautaires, sont invités de droit.

**Après avoir constaté qu'une seule candidature au plus était proposée pour chaque poste, le Conseil Communautaire, après avis favorable du Bureau du 5 mai 2026 décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DE PROCEDER aux désignations au sein des commissions communautaires thématiques et territoriales telles que présentées en annexe.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le 20 MAI 2026

Le Président,  
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission  
au contrôle de légalité le 20 MAI 2026  
et publié le

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication*

Réunion du mardi 12 mai 2026

Le mardi 12 mai à 18h, se sont réunis à la salle des fêtes de LISSAC ET MOURET, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 6 mai 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

**Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE**

**91+1 Présents :** (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (ASSIER) Hug Maxime, (CADRIEU) Hurard Christine, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (FAYCELLES) Rodrigues André, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (THÉMINES) Brunet Jacques, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SONAC) Bessede Claudine, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LINAC) Gouzou Serge, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (FIGEAC) Lehours Patrick, (PLANIOLES) Lacout Guy, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (VIAZAC) Philippe Nathalie, (AYNAC) Thamié Didier, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (LARNAGOL) Ortalo-Magné André, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie, (BÉDUER) Normand Benoît, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (FIGEAC) Lafragette Arnaud, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (LIVERNON) Belin Jérôme, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (CAMBES) Negron Marylène, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (SAINT-CHELIS) Pary Dominique, (GORSSES) Amadiou Eric, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Gastaud Irène, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (SAINT-AURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (LE BOURG) Moulènes Serge, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (LAURESSES) Juliac Martial, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CALVIGNAC) Burg Didier, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (CAJARC) Forte Patrick, (FIGEAC) Jean Laurence, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (FIGEAC) Galès Fabienne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (GRÈZES) Marinho Céline, (FIGEAC) Laporterie Anne, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (FIGEAC) Magne Marjorie, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe, (DURBANS) Lalo Théodore, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine.

**9 Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) :** (SAINT-FÉLIX) Dib Faiz suppléant de Constant Denis, (SAINT-SULPICE) Boudaud Marine suppléante de Landes Claudine, (FOURMAGNAC) Dolique Frédéric suppléant de Tiegna Huguette, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Dange Marie-Hélène suppléante de Auriac Patrick, (MOLIÈRES) Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine, (BESSONIES) Teulet Patrick suppléant de Issertes Corentin, (LUNAN) Lafon Annie suppléante de Canet Marie-Joëlle, (CUZAC) Bernard Laurent suppléant de Mourgues Evelyne, (ALBIAC) Jérôme LANDES suppléant de Berthoumieu Marie.

**5 Pouvoirs :** (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuracy à Viguié Véronique, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuracy à Lavyssière Colette, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuracy à Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle - Procuracy à Monthieux Jean-Paul, (CAMBURAT) Poussardin Christian - Procuracy à Laumond Patrick

**13 Excusés ou absents :** (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (LEYME) Tillet Marc, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (BOUSSAC) Daynac Denis, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (CORN) Legresy Dominique, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane

Secrétaire de séance : Aurélien LAPARRO

Nombre de conseillers en exercice : 124      Nombre de conseillers présents : 106  
Nombre de votants : 111 (106 + 5 pouvoirs)      Pour : 109      Contre : 0      Abstention : 0      Non-votant : 0

Délibération n°068\_2026

## **ADMINISTRATION GENERALE. Désignation des représentants du GRAND - FIGEAC dans les organismes extérieurs, publics (Syndicats, etc...) et privés (associations, etc...). Modifications.**

Annexe : catalogue des désignations 2026-2032 modifié

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21 et L5211-1 ;  
Vu la délibération 059\_2026 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du GRAND – FIGEAC en date du 14 avril 2026 portant refus du vote secret pour les désignations des représentants du GRAND - FIGEAC au sein des établissements publics, SCIC, sociétés privées, associations et autorisation d'un vote unique ;  
Vu le répertoire des représentations Communautaire 2026-2032 adopté par délibération 060\_2026 par le Conseil Communautaire du 14 avril 2026,

À la suite des différentes désignations effectuées, il apparaît nécessaire de procéder à quelques modifications mettant en conformité les désignations avec les dispositions statutaires de certains organismes, à savoir :

- L'EPIC Office du Tourisme, qui ne peut compter que des « élus communautaires » parmi ses membres,
- Le CIAS, dont le CA ne peut être constitué que de conseillers communautaires,
- Le PNR des Causses du Quercy, dont le représentant au sein du Conseil syndicat souhaité par le PNR devrait être un ou une Vice-président(e),
- Le collège « assainissement non collectif » du SYDED qui a été modifié de sorte que le GRAND-FIGEAC ne dispose que d'un siège de titulaire et d'un siège de suppléant,
- Le SYMLAT, pour lequel la Commune de SAINT CIRGUES a fait connaître sa modification de suppléance,
- Le comité de programmation LEADER, dont la composition est passée de 11 à 7 membres pour le GRAND-FIGEAC ;
- L'AREC, dont la désignation à l'Assemblée spéciale, doit être complétée pour le même représentant, de la représentation à l'Assemblée Générale, au Conseil d'orientation stratégique et au Conseil d'administration.

En ce qui concerne le **mode de scrutin pour ces désignations**, l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que :

*« Le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives ou règlementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin. »*

*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire. »*

**Ayant constaté qu'une seule candidature était déposée pour chaque poste, après avis favorable du Bureau du 5 mai 2026, le Conseil Communautaire décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**- DE PROCEDER aux désignations modifiées telles qu'indiquées dans l'annexe jointe à la présente délibération.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le 20 MAI 2026

Le Président,  
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission  
au contrôle de légalité le 20 MAI 2026  
et publié le

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication*

Réunion du mardi 12 mai 2026

Le mardi 12 mai à 18h, se sont réunis à la salle des fêtes de LISSAC ET MOURET, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 6 mai 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

**Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE**

**Présents :** (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (ASSIER) Hug Maxime, (CADRIEU) Hurard Christine, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (FAYCELLES) Rodrigues André, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-PERDOUX) Frayssé Benjamin, (THÉMINES) Brunet Jacques, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SONAC) Bessedé Claudine, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LINAC) Gouzou Serge, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (FIGEAC) Lehours Patrick, (PLANIOLES) Lacout Guy, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (VIAZAC) Philippe Nathalie, (AYNAC) Thamié Didier, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (LARNAGOL) Ortalo-Magné André, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie, (BÉDUER) Normand Benoît, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (FIGEAC) Lafragette Anaud, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (LIVERNON) Belin Jérôme, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (CAMBES) Negron Marylène, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (GORSSES) Amadiéu Eric, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Gastaud Irène, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (LE BOURG) Moulènes Serge, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (LAURESSES) Juliac Martial, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CALVIGNAC) Burg Didier, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (CAJARC) Forte Patrick, (FIGEAC) Jean Laurence, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrari Hélène, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (FIGEAC) Galès Fabienne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (GRÈZES) Marinho Céline, (FIGEAC) Laporterie Anne, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (FIGEAC) Magne Marjorie, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe, (DURBANS) Lalo Théodore, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthioux Jean-Paul, (FONS) Laumond Patrick.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (SAINT-FÉLIX) Dib Faiz suppléant de Constant Denis, (SAINT-SULPICE) Boudaud Marine suppléante de Landes Claudine, (FOURMAGNAC) Daliq Frédéric suppléant de Tiegna Huguette, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Dange Marie-Hélène suppléante de Auriac Patrick, (MOLIÈRES) Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine, (BESSONIES) Teulet Patrick suppléant de Issertes Corentin, (LUNAN) Lafon Annie suppléante de Canet Marie-Joëlle, (CUZAC) Bernard Laurent suppléant de Mourgues Evelyne, (ALBIAC) Jérôme LANDES suppléant de Berthoumieu Marie.

Pouvoirs : (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Viguié Véronique, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle - Procuration à Monthioux Jean-Paul, (CAMBURAT) Poussardin Christian - Procuration à Laumond Patrick

Excusés ou absents : (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (LEYME) Tillet Marc, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (BOUSSAC) Daynac Denis, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (QUISSAC) Fogarizzo Alain, (CORN) Legresy Dominique, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane

Secrétaire de séance : Aurélien LAPARRO

Nombre de conseillers en exercice : 124  
 Nombre de votants : 112 (107 + 5 pouvoirs) Pour : 105

Nombre de conseillers présents : 107  
 Contre : 7 Abstention : 0 Non-votant : 0

Délibération n°069\_2026

## ADMINISTRATION GENERALE. Désignation des membres des Commissions obligatoires (Accessibilité, CIID, CLECT).

Annexe : composition des commissions Accessibilité, CIID et CLECT

Le présent rapport recense les désignations à effectuer avec les propositions, étant entendu que **ces propositions, qui émanent des territoires par l'intermédiaire des Vice-présidents territoriaux, ont été vues par le Bureau Communautaire** lors de sa réunion du 5 mai 2026.

En ce qui concerne le **mode de scrutin pour ces désignations**, l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que :

« Le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin.

*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire. »*

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de se prononcer à l'unanimité afin que l'ensemble des désignations au sein des commissions communautaires obligatoires, objet de la présente délibération, soit effectué au scrutin ordinaire. Cette disposition deviendrait inutile si une seule candidature était proposée pour chaque poste

\*\*\*\*\*

Conformément aux délibérations 054\_2026 et 055\_2026 du 14 avril 2026, il a été proposé de procéder aux désignations pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), la Commission intercommunale d'accessibilité et la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) conformément à l'annexe jointe.

**Ayant constaté qu'une seule candidature au plus était proposée pour chaque poste, le Conseil Communautaire, après avis favorable du Bureau du 5 mai 2026 décide, après en avoir délibéré à 105 voix pour et 7 voix contre :**

- **DE PROCÉDER** aux désignations telles qu'indiquées dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le

20 MAI 2026

Le Président,  
Vincent LABARTHE

Acte rendu exécutoire après transmission  
au contrôle de légalité le 20 MAI 2026  
et publié le



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication*

Réunion du mardi 12 mai 2026

Le mardi 12 mai à 18h, se sont réunis à la salle des fêtes de LISSAC ET MOURET, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 6 mai 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

**Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE**

**Présents :** (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (ASSIER) Hug Maxime, (CADRIEU) Hurard Christine, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (FAYCELLES) Rodrigues André, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (THÉMINES) Brunet Jacques, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SONAC) Bessede Claudine, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LINAC) Gouzou Serge, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (FIGEAC) Lehours Patrick, (PLANOILES) Lacout Guy, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (VIAZAC) Philippe Nathalie, (AYNAC) Thamie Didier, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (LARNAGOL) Ortalo-Magné André, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie, (BÉDUER) Normand Benoît, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (FIGEAC) Lafragette Arnaud, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (LIVERNON) Belin Jérôme, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacobane Jean-Michel, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (CAMBES) Negron Marylène, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (GORSSES) Amadiéu Eric, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Gastaud Irène, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (SAINT-AURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (LE BOURG) Moulènes Serge, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (LAURESSES) Juliac Martial, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (CAPDENAC-GARE) Doumes Louis, (CALVIGNAC) Burg Didier, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (CAJARC) Forte Patrick, (FIGEAC) Jean Laurence, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (FIGEAC) Galès Fabienne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (GRÈZES) Marinho Céline, (FIGEAC) Laporterie Anne, (PUYJOURDES) Sdour Nur-Eddine, (FIGEAC) Magne Marjorie, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe, (DURBANS) Lalo Théodore, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Manthioux Jean-Paul, (FONS) Laumond Patrick.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (SAINT-FÉLIX) Dib Faiz suppléant de Constant Denis, (SAINT-SULPICE) Boudaud Marine suppléante de Landes Claudine, (FOURMAGNAC) Dolique Frédéric suppléant de Tiegna Huguette, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Dange Marie-Hélène suppléante de Auriac Patrick, (MOLIÈRES) Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine, (BESSONIES) Teulet Patrick suppléant de Issertes Corentin, (LUNAN) Lafon Annie suppléante de Canet Marie-Joëlle, (CUZAC) Bernard Laurent suppléant de Mourgues Evelyne, (ALBIAC) Jérôme LANDES suppléant de Berthoumiu Marie.

Pouvoirs : (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Viguié Véronique, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle - Procuration à Manthioux Jean-Paul, (CAMBURAT) Poussardin Christian - Procuration à Laumond Patrick

Excusés ou absents : (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (LEYME) Tillet Marc, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (CORN) Legresy Dominique, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane.

Secrétaire de séance : Aurélien LAPARRO

**Nombre de conseillers en exercice : 124**  
**Nombre de votants : 114 (109 + 5 pouvoirs) Pour : 14**

**Nombre de conseillers présents : 109**  
**Contre : 81 Abstention : 18 Non-votant : 1**

Délibération n°070\_2026

## ADMINISTRATION GENERALE. Règlement intérieur du Conseil Communautaire : positionnement sur la constitution de Groupes politiques.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment à son article L2121-8, le Conseil Communautaire doit établir son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Vu les élections municipales de mars 2026 et la réinstallation du Conseil Communautaire qui a eu lieu le 7 avril 2026, il convient de procéder à l'adoption du règlement intérieur du GRAND - FIGEAC.

Le Règlement Intérieur proposé en annexe a donc été mis à jour suite à l'installation du Conseil Communautaire du 7 avril 2026.

Il est rappelé que le règlement intérieur constitue le document de référence concernant le fonctionnement de l'Assemblée communautaire et des instances communautaires réglementées (commissions notamment). Il ne présage pas des choix organisationnels ou de gouvernance qui pourraient être pris par le Conseil Communautaire à travers un pacte de gouvernance.

Il constitue donc essentiellement à récapituler ou préciser l'ensemble des dispositions applicables à la strate de l'EPCI concerné dans le CGCT, pour en faciliter l'application au sein de l'assemblée délibérante et de ses autres instances.

\* \* \* \* \*

Au cours des débats concernant le contenu du règlement intérieur, Monsieur BOURHIS (CAPDENAC-GARE) a soumis au Président la demande d'intégrer au Règlement intérieur du Conseil Communautaire la possibilité de constituer des groupes politiques au sein de l'assemblée délibérante, sans toutefois proposer un amendement.

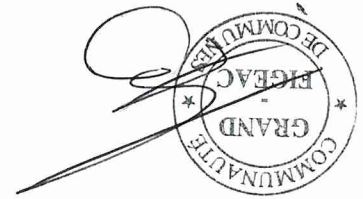
Cette question lui étant posée, Vincent LABARTHE a ainsi soumis la question suivante au vote : « quel positionnement sur la constitution de groupes politiques au sein de l'Assemblée communautaire ? »

**Après en avoir délibéré à 14 voix pour, 81 voix contre et 18 abstentions, le Conseil Communautaire**

- **REJETE la constitution de groupes politiques au sein de l'Assemblée communautaire et en conséquence l'intégration de cette possibilité dans le règlement intérieur du Conseil Communautaire.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le 20 MAI 2026

Le Président,  
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission  
au contrôle de légalité le 20 MAI 2026  
et publié le

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication*

Réunion du mardi 12 mai 2026

Le mardi 12 mai à 18h, se sont réunis à la salle des fêtes de LISSAC ET MOURET, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 6 mai 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

**Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE**

**Présents :** (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (ASSIER) Hug Maxime, (CADRIEU) Hurard Christine, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (FAYCELLES) Rodrigues André, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (THÉMINES) Brunet Jacques, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SONAC) Bessede Claudine, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LINAC) Gouzou Serge, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (FIGEAC) Lehours Patrick, (PLANIOLES) Lacout Guy, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (VIAZAC) Philippe Nathalie, (AYNAC) Thamié Didier, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (LARNAGOL) Ortalo-Magné André, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie, (BÉDUER) Normand Benoît, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (FIGEAC) Lafragette Arnaud, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (LIVERNON) Belin Jérôme, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (CAMBES) Negron Marylène, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (GORSSES) Amadiou Eric, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Gastaud Irène, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (LE BOURG) Moulènes Serge, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (LAURESSES) Juliac Martial, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CALVIGNAC) Burg Didier, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (CAJARC) Forte Patrick, (FIGEAC) Jean Laurence, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Héléne, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (FIGEAC) Galès Fabienne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (GRÈZES) Marinho Céline, (FIGEAC) Laporterie Anne, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (FIGEAC) Magne Marjorie, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe, (DURBANS) Lalo Théodore, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthioux Jean-Paul, (FONS) Laumond Patrick.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (SAINT-FÉLIX) Dib Faiz suppléant de Constant Denis, (SAINT-SULPICE) Boudaud Marine suppléante de Landes Claudine, (FOURMAGNAC) Doliq Frédéric suppléant de Tiegna Huguette, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Dange Marie-Hélène suppléante de Auriac Patrick, (MOLIÈRES) Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine, (BESSONIES) Teulet Patrick suppléant de Issertes Corentin, (LUNAN) Lafon Annie suppléante de Canet Marie-Joëlle, (CUZAC) Bernard Laurent suppléant de Mourgues Evelyne, (ALBIAC) Jérôme LANDES suppléant de Berthoumieu Marie.

Pouvoirs : (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Viguié Véronique, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle - Procuration à Monthioux Jean-Paul, (CAMBURAT) Poussardin Christian - Procuration à Laumond Patrick

Excusés ou absents : (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (LEYME) Tillet Marc, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (CAPDENAC-GARE) Sémété Héléne, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (CORN) Legresy Dominique, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane.

Secrétaire de séance : Aurélien LAPARRO

**Nombre de conseillers en exercice : 124**  
**Nombre de votants : 114 (109 + 5 pouvoirs) Pour : 87**

**Nombre de conseillers présents : 109**  
**Contre : 7 Abstention : 19 Non-votant : 1**

Délibération n°071\_2026

## **ADMINISTRATION GENERALE. Adoption du règlement intérieur du Conseil Communautaire.**

Annexe : Règlement intérieur

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment à son article L2121-8, le Conseil Communautaire doit établir son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Vu les élections municipales de mars 2026 et la réinstallation du Conseil Communautaire qui a eu lieu le 7 avril 2026, il convient de procéder à l'adoption du règlement intérieur du GRAND - FIGEAC.

Le Règlement Intérieur proposé en annexe a donc été mis à jour suite à l'installation du Conseil Communautaire du 7 avril 2026.

Il est rappelé que le règlement intérieur constitue le document de référence concernant le fonctionnement de l'Assemblée communautaire et des instances communautaires réglementées (commissions notamment). Il ne présage pas des choix organisationnels ou de gouvernance qui pourraient être pris par le Conseil Communautaire à travers un pacte de gouvernance.

Il constitue donc essentiellement à récapituler ou préciser l'ensemble des dispositions applicables à la strate de l'EPCI concerné dans le CGCT, pour en faciliter l'application au sein de l'assemblée délibérante et de ses autres instances.

**Après en avoir délibéré à 87 voix pour, 7 voix contre et 19 abstentions, après avis favorable du Bureau du 5 mai 2026, le Conseil Communautaire décide :**

- **D'ADOPTER le règlement intérieur tel que joint en annexe de la présente délibération.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le 20 MAI 2026

Le Président,  
Vincent LABARTHE



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'V. Labarthe'. Below the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ GRAND FIGEAC DE COMMUNES' around the perimeter, with two small stars on either side of the word 'FIGEAC'.

Acte rendu exécutoire après transmission  
au contrôle de légalité le 20 MAI 2026  
et publié le

Réunion du mardi 12 mai 2026

Le mardi 12 mai à 18h, se sont réunis à la salle des fêtes de LISSAC ET MOURET, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 6 mai 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

**Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE**

**Présents :** (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (ASSIER) Hug Maxime, (CADRIEU) Hurard Christine, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (FAYCELLES) Rodrigues André, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (THÉMINES) Brunet Jacques, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SONAC) Bessedo Claudine, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LINAC) Gouzou Serge, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (FIGEAC) Lehours Patrick, (PLANIOLES) Lacout Guy, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (VIAZAC) Philippe Nathalie, (AYNAC) Thamié Didier, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (LARNAGOL) Ortalo-Magné André, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie, (BÉDUER) Normand Benoît, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (FIGEAC) Lafragette Arnaud, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (LIVERNON) Belin Jérôme, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (CAMBES) Negron Marylène, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (SAINT-CHELIS) Pary Dominique, (GORSÈS) Amadiéu Eric, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Gastaud Irène, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (LE BOURG) Moulènes Serge, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (CARAYAC) Guerrier Léa, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (LAURESSES) Juliac Martial, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CALVIGNAC) Burg Didier, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (CAJARC) Forte Patrick, (FIGEAC) Jean Laurence, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Héléne, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (FIGEAC) Galès Fabienne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (GRÈZES) Marinho Céline, (FIGEAC) Laporterie Anne, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (FIGEAC) Magne Marjorie, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe, (DURBANS) Lala Théodore, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis, (CORN) Legresy Dominique, (LEYME) Tillet Marc, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul, (FONS) Laumond Patrick.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (SAINT-FÉLIX) Dib Faiz suppléant de Constant Denis, (SAINT-SULPICE) Boudaud Marine suppléante de Landes Claudine, (FOURMAGNAC) Dolique Frédéric suppléant de Tiegna Huguette, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Dange Marie-Hélène suppléante de Auriac Patrick, (MOLIÈRES) Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine, (BESSONIES) Teulet Patrick suppléant de Issertes Corentin, (LUNAN) Lafon Annie suppléante de Canet Marie-Joëlle, (CUZAC) Bernard Laurent suppléant de Mourgues Evelyne, (ALBIAC) Jérôme LANDES suppléant de Berthoumié Marie.

Pouvoirs : (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Viguié Véronique, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle - Procuration à Monthieux Jean-Paul, (CAMBURAT) Poussardin Christian - Procuration à Laumond Patrick

Excusés ou absents : (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (CAPDENAC-GARE) Sémété Héléne, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane.

Secrétaire de séance : Aurélien LAPARRO

**Nombre de conseillers en exercice : 124**  
**Nombre de votants : 116 (111 + 5 pouvoirs) Pour : 75**

**Nombre de conseillers présents : 111**  
**Contre : 25 Abstention : 15 Non-votant : 1**

Délibération n°072\_2026

### **ADMINISTRATION GENERALE. Comité consultatif de développement et de prospective – choix de recourir au CODEV du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETER).**

L'article L5211-10-1 du CGCT prévoit que « Un conseil de développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. En dessous de ce seuil, un conseil de développement peut être mis en place par délibération de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.

Par délibérations de leurs organes délibérants, des établissements publics contigus peuvent décider de créer et d'organiser un conseil de développement commun compétent pour l'ensemble de leurs périmètres. Par délibérations de leurs organes délibérants, une partie ou l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres d'un pôle d'équilibre territorial et rural peuvent confier à ce dernier la mise en place d'un conseil de développement commun, dans les conditions prévues au IV de l'article L. 5741-1 du présent code. »

Le Syndicat mixte PETR Figeac, Quercy, Vallée de la Dordogne a quant à lui l'obligation de mettre en place un Conseil de Développement, composé des mêmes catégories de représentants que ceux prévus pour les Communautés de Communes.

Il est donc proposé de reconnaître le Conseil de Développement qui sera ainsi constitué par le PETR comme Conseil de Développement également du GRAND - FIGEAC.

Ce Comité de Développement pourra, notamment, être consulté sur le projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification, notamment les modifications et révisions du PLUI et du SCOT.

**Après en avoir délibéré à 75 voix pour, 25 voix contre et 15 abstentions, après avis favorable du Bureau du 5 mai 2026, le Conseil Communautaire décide :**

- **DE NE PAS CREER de Comité de Développement propre au territoire du GRAND-FIGEAC,**
- **DE VALIDER le recours au Comité de développement qui sera créé par le Syndicat mixte du PETR Figeac, Quercy, Vallée de la Dordogne en tant que Comité de Développement commun avec l'EPCI CAUVALDOR.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le

20 MAI 2026

Le Président,  
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission  
au contrôle de légalité le 20 MAI 2026  
et publié le

Réunion du mardi 12 mai 2026

Le mardi 12 mai à 18h, se sont réunis à la salle des fêtes de LISSAC ET MOURET, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 6 mai 2026.

Étaient présents, les délégués titulaires suivants :

**Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE**

**Présents :** (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (ASSIER) Hug Maxime, (CADRIEU) Hurard Christine, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (FAYCELLES) Rodrigues André, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-PERDOUX) Frayssé Benjamin, (THÉMINES) Brunet Jacques, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SONAC) Bessède Claudine, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LINAC) Gouzou Serge, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (FIGEAC) Lehours Patrick, (PLANIOLES) Lacout Guy, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (VIAZAC) Philippe Nathalie, (AYNAC) Thamié Didier, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (LARNAGOL) Ortalo-Magné André, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie, (BÉDUE) Normand Benoît, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (FIGEAC) Lafragette Anaud, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (LIVERNON) Belin Jérôme, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (CAMBES) Negron Marylène, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (GORSSES) Amadiéu Eric, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Gastaud Irène, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (SAINT-AURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (LE BOURG) Moulènes Serge, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (LAURESSES) Juliac Martial, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CALVIGNAC) Burg Didier, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (CAJARC) Forte Patrick, (FIGEAC) Jean Laurence, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Héléne, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (FIGEAC) Galès Fabienne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (GRÈZES) Marinho Céline, (FIGEAC) Laporterie Anne, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (FIGEAC) Magne Marjorie, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe, (DURBANS) Lalo Théodore, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavaille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis, (CORN) Legresy Dominique, (LEYME) Tillet Marc, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul, (FONS) Laumond Patrick.

**Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) :** (SAINT-FÉLIX) Dib Faïz suppléant de Constant Denis, (SAINT-SULPICE) Boudaud Marine suppléante de Landes Claudine, (FOURMAGNAC) Dolique Frédéric suppléant de Tiegna Huguette, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Dange Marie-Hélène suppléante de Auriac Patrick, (MOULIÈRES) Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine, (BESSONIES) Teulet Patrick suppléant de Issertes Corentin, (LUNAN) Lafon Annie suppléante de Canet Marie-Joëlle, (CUZAC) Bernard Laurent suppléant de Mourgues Evelyne, (ALBIAC) Jérôme LANDES suppléant de Berthoumieu Marie.

**Pouvoirs :** (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Viguié Véronique, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle - Procuration à Monthieux Jean-Paul, (CAMBURAT) Poussardin Christian - Procuration à Laumond Patrick

**Excusés ou absents :** (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (CAPDENAC-GARE) Sémété Héléne, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane.

Secrétaire de séance : Aurélien LAPARRO

<b>Nombre de conseillers en exercice : 124</b>	<b>Nombre de conseillers présents : 111</b>
<b>Nombre de votants : 116 (111 + 5 pouvoirs) Pour : 107</b>	<b>Contre : 4 Abstention : 5 Non-votant : 0</b>

Délibération n°073\_2026

## FINANCES : Adoption du règlement budgétaire et financier (RBF).

Annexe : règlement budgétaire et financier

Selon les dispositions prévues à l'article 106 III de la loi NOTRe et en vertu de l'article L.5217-10-8 du CGCT, lorsque le référentiel M57 est adopté, le règlement budgétaire et financier (RBF) devient obligatoire et doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, soit, au plus tard, lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature.

Ce règlement précise les principales règles auxquelles la Communauté doit se conformer.

Le RBF doit notamment préciser :

- Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, en fixant les règles de caducité applicables aux crédits pluriannuels.
- Les modalités d'information du Conseil Communautaire sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Pour mémoire, le GRAND - FIGEAC a ainsi approuvé son règlement budgétaire et financier par délibération n° 169/2023 du 12 décembre 2023, pour une entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ce RBF a été modifié par délibération n° 033/2024 du 26 mars 2024 et par délibération n°072/2025 du 27 mai 2025 comme prévu dans son article 9.2 : *Ce document évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion. Toute modification de ce règlement, fera l'objet d'un vote par le Conseil Communautaire.*

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'article L1612-30 du Code Général des Collectivités Territoriales impose, en lien avec la mise en œuvre de la M57, l'adoption d'un règlement budgétaire et financier avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement des instances.**

**Après en avoir délibéré à 107 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions, après avis favorable du Bureau du 5 mai 2026, le Conseil Communautaire décide :**

**- D'ADOPTER le règlement budgétaire et financier joint en annexe.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le 20 MAI 2026

Le Président,  
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission  
au contrôle de légalité le 20 MAI 2026  
et publié le

Réunion du mardi 12 mai 2026

Le mardi 12 mai à 18h, se sont réunis à la salle des fêtes de LISSAC ET MOURET, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 6 mai 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

**Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE**

**Présents :** (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (ASSIER) Hug Maxime, (CADRIEU) Hurard Christine, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (FAYCELLES) Rodrigues André, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (THÉMINES) Brunet Jacques, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SONAC) Bessede Claudine, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LINAC) Gouzou Serge, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (FIGEAC) Lehours Patrick, (PLANIOLES) Lacout Guy, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (VIAZAC) Philippe Nathalie, (AYNAC) Thamie Didier, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (LARNAGOL) Ortalo-Magné André, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie, (BÉDUER) Normand Benoît, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (FIGEAC) Lafragette Arnaud, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (LIVERNON) Belin Jérôme, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (CAMBES) Negron Marylène, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (GORSSES) Amadiou Eric, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Gastaud Irène, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destrue Gilbert, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (LE BOURG) Moulènes Serge, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (ISSENDOLUS) Lappar Aurélien, (CARAYAC) Guerrier Léa, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (LAURESSES) Juliac Martial, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CALVIGNAC) Burg Didier, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (CAJARC) Forte Patrick, (FIGEAC) Jean Laurence, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (FIGEAC) Galès Fabienne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (GRÈZES) Marinho Céline, (FIGEAC) Laporterie Anne, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (FIGEAC) Magne Marjorie, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe, (DURBANS) Lalo Théodore, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis, (CORN) Legresy Dominique, (LEYME) Tillet Marc, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul, (FONS) Laumond Patrick.

**Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) :** (SAINT-FÉLIX) Dib Faiz suppléant de Constant Denis, (SAINT-SULPICE) Boudaud Marine suppléante de Landes Claudine, (FOURMAGNAC) Dolique Frédéric suppléant de Tiegna Huguette, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Dange Marie-Hélène suppléante de Auriac Patrick, (MOLIÈRES) Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine, (BESSONIES) Teulet Patrick suppléant de Issertes Corentin, (LUNAN) Lafon Annie suppléante de Canet Marie-Joëlle, (CUZAC) Bernard Laurent suppléant de Mourgues Evelyne, (ALBIAC) Jérôme LANDES suppléant de Berthoumieu Marie.

**Pouvoirs :** (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Viguié Véronique, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle - Procuration à Monthieux Jean-Paul, (CAMBURAT) Poussardin Christian - Procuration à Laumond Patrick

**Excusés ou absents :** (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane.

Secrétaire de séance : Aurélien LAPARRO

**Nombre de conseillers en exercice : 124**  
**Nombre de votants : 116 (111 + 5 pouvoirs) Pour : 104**

**Nombre de conseillers présents : 111**  
**Contre : 3 Abstention : 8 Non-votant : 1**

Délibération n°074\_2026

### **BUDGET 2026. Approbation des comptes de gestion 2025.**

Annexe : Extraits des comptes de gestion 2025 : Résultats budgétaires de l'exercice et résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes.

Le Conseil Communautaire doit examiner les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes du GRAND - FIGEAC pour l'exercice 2025, établis par Madame le Comptable du Service de Gestion Comptable de FIGEAC. (cf documents en annexe).

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2024, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées. Les comptes de gestion pour l'exercice 2025 n'appellent ni observation ni réserve.

**Après en avoir délibéré à 104 voix pour, 3 voix contre et 8 abstentions, après avis favorable du Bureau du 5 mai 2026, le Conseil Communautaire décide :**

- **D'APPROUVER les comptes de gestion du Service de Gestion Comptable de FIGEAC pour l'exercice 2025 (budget principal et budgets annexes).**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le 20 MAI 2026

Le Président,  
Vincent LABARTHE



COMMUNAUTÉ  
GRAND  
FIGEAC  
DE COMMUNES

Acte rendu exécutoire après transmission  
au contrôle de légalité le 20 MAI 2026  
et publié le

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication*

Réunion du mardi 12 mai 2026

Le mardi 12 mai à 18h, se sont réunis à la salle des fêtes de LISSAC ET MOURET, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 6 mai 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

**Président de séance : Monsieur Benoît NORMAND**

**Présents :** (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (ASSIER) Hug Maxime, (CADRIEU) Hurard Christine, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (FAYCELLES) Rodrigues André, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-PERDOUX) Frayssé Benjamin, (THÉMINES) Brunet Jacques, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SONAC) Bessède Claudine, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LUNAC) Gourou Serge, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (FIGEAC) Lehours Patrick, (PLANIOLES) Lacout Guy, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (VIAZAC) Philippe Nathalie, (AYNAC) Thamié Didier, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (LARNAGOL) Ortalo-Magné André, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (BRENDEIGNES) Garcia Wetzel Nathalie, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (FIGEAC) Lafragette Amand, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (LIVERNON) Belin Jérôme, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacobane Jean-Michel, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (CAMBES) Negron Marylène, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (SAINT-CHEL) Pary Dominique, (GORSSES) Amadiéu Eric, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Gastaud Irène, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (SAINT-AURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (LE BOURG) Moulènes Serge, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (LAURESSES) Juliac Martial, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CALVIGNAC) Burg Didier, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (CAJARC) Forte Patrick, (FIGEAC) Jean Laurence, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (FIGEAC) Galès Fabienne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (GRÈZES) Marinho Céline, (FIGEAC) Laporterie Anne, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (FIGEAC) Magne Marjorie, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe, (DURBANS) Lalo Théodore, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis, (CORN) Legresy Dominique, (LEYME) Tillet Marc, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul, (FONS) Laumond Patrick.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (SAINT-FÉLIX) Dib Faiz suppléant de Constant Denis, (SAINT-SULPICE) Boudaud Marine suppléante de Landes Claudine, (FOURMAGNAC) Doliq Frédéric suppléant de Tiegna Huguelle, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Dange Marie-Hélène suppléante de Auricac Patrick, (MOLIÈRES) Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine, (BESSONIES) Teulet Patrick suppléant de Issertes Corentin, (LUNAN) Lafon Annie suppléante de Canet Marie-Joëlle, (CUZAC) Bernard Laurent suppléant de Mourgues Evelyne, (ALBIAC) Jérôme LANDES suppléant de Berthoumieu Marie.

Pouvoirs : (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Viguié Véronique, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle - Procuration à Monthieux Jean-Paul, (CAMBURAT) Poussardin Christian - Procuration à Laumond Patrick

Excusés ou absents : (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane, (FIGEAC) Labarthe Vincent.

Secrétaire de séance : Aurélien LAPARRO

Nombre de conseillers en exercice : 124  
 Nombre de votants : 115 (110 + 5 pouvoirs) Pour : 103  
 Nombre de conseillers présents : 110  
 Contre : 0 Abstention : 12 Non-votant : 0

Délibération n°075\_2026

## BUDGET 2026. Adoption des comptes administratifs 2025 et proposition d'affectation du résultat – Présentation du Rapport d'Activités 2025

Annexes : Comptes administratifs 2025 par chapitre et affectation résultats.  
 Rapport de présentation CA 2025  
 Rapport d'activité 2025

- **Adoption des comptes administratifs 2025**

Les maquettes synthétiques des comptes administratifs des budgets du GRAND - FIGEAC sont présentés dans le document *Comptes administratifs 2025 par chapitre et affectation résultats*, joint en annexe.

Les comptes administratifs 2025 du budget principal et des budgets annexes sont conformes aux comptes de gestion dressés par le Comptable Public.

- **Proposition d'affectation du résultat 2025**

Résultats du Compte Administratif 2025 du Budget Principal

	<b>Rappel 2024</b>	<b>2025</b>
Résultat de fonctionnement de l'exercice	2 892 936,94 €	4 953 842,16 €
Résultat antérieur reporté fonctionnement	6 718 286,47 €	5 707 911,20 €
<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 611 223,41 €</b>	<b>10 661 753,36 €</b>
Résultat d'investissement de l'exercice	2 694 085,39 €	-1 488 656,45 €
Résultat antérieur reporté investissement	-2 777 404,60 €	-83 319,21 €
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	<b>-83 319,21 €</b>	<b>-1 571 975,66 €</b>
<b>Restes à réaliser dépenses et recettes</b>	<b>-3 819 993,00 €</b>	<b>-4 227 683,00 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE GLOBAL</b>	<b>5 707 911,20 €</b>	<b>4 862 094,70 €</b>

**Le résultat de clôture 2025 est de 4 862 094,70 € après affectation du résultat à la section d'investissement de 5 799 658,66 € (besoin de financement – résultat 2024).**

Les résultats des comptes administratifs 2025 du budget principal et des budgets annexes sont conformes aux comptes de gestion dressés par le Comptable Public.

Pour rappel, le budget primitif (BP) a été voté le 17 février 2026, avec reprise anticipée des résultats. L'affectation reste une prévision jusqu'à l'adoption de la délibération d'affectation de résultat définitive intervenant après le vote du compte administratif. Les montants des résultats repris de façon anticipée lors du BP sont conformes aux montants des résultats 2025 définitifs.

L'assemblée délibérante, à la suite du vote des comptes administratifs de l'exercice comptable clos et la constatation des résultats, décide de leur affectation qui doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, puis le besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le solde restant est affecté en excédent de fonctionnement reporté, ou en dotation complémentaire d'investissement en réserves.

**Synthèse du résultat global 2025 du Budget principal présenté ci-dessus :**

	<b>Résultat 2025 de la section de fonctionnement (A)</b>	<b>Résultat 2025 de la section d'investissement (Déficit) (001) (B)</b>	<b>Résultat de clôture 2025 hors Restes à Réaliser (A) + (B)</b>
<b>Budget principal GF</b>	10 661 753,36 €	-1 571 975,66 €	9 089 777,70 €

	<b>Déficit des restes à réaliser : RAR recettes - RAR dépenses(C)</b>	<b>Besoin de financement en investissement (B) + (C) Affectation complémentaire en réserve (1068)</b>	<b>Résultat global : Excédent de fonctionnement à reporter (002) (A) + (B) + (C)</b>
<b>Budget principal GF</b>	-4 227 683,00 €	5 799 658,66 €	<b>4 862 094,70 €</b>

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 du budget principal comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068)	5 799 658,66 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	1 571 975,66 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	4 862 094,70 €

Les propositions d'affectation du résultat 2025 des budgets annexes du GRAND-FIGEAC sont présentées dans le document *Comptes administratifs 2025 par chapitre*, joint en annexe.

- **Présentation du Rapport d'Activités 2025**

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un rapport retraçant l'activité de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) accompagné du compte administratif, doit être établi chaque année avant le 30 septembre. Ce rapport est adressé chaque année, avant cette même date, aux Maires des Communes membres. Il fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la Commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque Commune membre ou à la demande de ce dernier.

En outre pour les EPCI dont le nombre d'habitants est supérieur à 50 000, et conformément à l'article L2311-1-1 du CGCT, doit être établi un rapport sur la situation en matière de développement durable, les politiques menées sur le territoire et les programmes de nature à améliorer cette situation. Même si le GRAND - FIGEAC n'en a pas l'obligation, ces différentes actions ont été recensées et développées dans le rapport d'activité.

Ainsi, conformément à la recommandation n°3 de la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport en date du 22 juillet 2020, le rapport d'activité tel qu'annexé est présenté sur la base de l'activité 2025 du GRAND - FIGEAC.

**Après en avoir délibéré à 103 voix pour et 12 abstentions, après avis favorable du Bureau du 5 mai 2026, le Conseil Communautaire décide :**

- **D'ADOPTER les comptes administratifs 2025,**
- **DE PROCÉDER à l'affectation des résultats tels qu'ils sont présentés ci-dessus pour le budget principal et dans le document en annexe pour les budgets annexes.**
- **DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes du GRAND-FIGEAC (joint en annexe) qui sera transmis à chaque Commune.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le 20 MAI 2026

Le Président,  
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission  
au contrôle de légalité le 20 MAI 2026  
et publié le

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication*

Réunion du mardi 12 mai 2026

Le mardi 12 mai à 18h, se sont réunis à la salle des fêtes de LISSAC ET MOURET, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 6 mai 2026.

Etai<sup>ent</sup> présents, les délégués titulaires suivants :

**Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE**

**Présents :** (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (ASSIER) Hug Maxime, (CADRIEU) Hurard Christine, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (FAYCELLES) Rodrigues André, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-PERDOUX) Frayssé Benjamin, (THÉMINES) Brunet Jacques, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SONAC) Bessède Claudine, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LINAC) Gouzou Serge, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (FIGEAC) Lehours Patrick, (PLANIOLES) Lacout Guy, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (VIAZAC) Philippe Nathalie, (AYNAC) Thamie Didier, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (LARNAGOL) Ortalo-Magné André, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (FIGEAC) Lafragette Arnaud, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (LIVERNON) Belin Jérôme, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (CAMBES) Negron Marylène, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (GORSÈS) Amadiou Eric, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Gastaud Irène, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (SAINT-AURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (LE BOURG) Moulènes Serge, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (LAURESSES) Juliac Martial, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CALVIGNAC) Burg Didier, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (CAJARC) Forte Patrick, (FIGEAC) Jean Laurence, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Héléne, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (FIGEAC) Galès Fabienne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (GRÈZES) Marinho Céline, (FIGEAC) Laporterie Anne, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (FIGEAC) Magne Marjorie, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe, (DURBANS) Lalo Théodore, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis, (CORN) Legresy Dominique, (LEYME) Tillet Marc, (BEDUER) Normand Benoît, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul, (FONS) Laumond Patrick.

**Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) :** (SAINT-FÉLIX) Dib Faïz suppléant de Constant Denis, (SAINT-SULPICE) Boudaud Marine suppléante de Landes Claudine, (FOURMAGNAC) Dolique Frédéric suppléant de Tiegna Huguette, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Dange Marie-Hélène suppléante de Auriac Patrick, (MOLIÈRES) Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine, (BESSONIES) Teulet Patrick suppléant de Issertes Corentin, (LUNAN) Lafon Annie suppléante de Canet Marie-Joëlle, (CUZAC) Bernard Laurent suppléant de Mourgues Evelyne, (ALBIAC) Jérôme LANDES suppléant de Berthoumieu Marie.

**Pouvoirs :** (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Viguié Véronique, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle - Procuration à Monthieux Jean-Paul, (CAMBURAT) Poussardin Christian - Procuration à Laumond Patrick

**Excusés ou absents :** (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (CAPDENAC-GARE) Sémété Héléne, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane.

Secrétaire de séance : Aurélien LAPARRO

<b>Nombre de conseillers en exercice : 124</b>	<b>Nombre de conseillers présents : 111</b>
<b>Nombre de votants : 116 (111 + 5 pouvoirs) Pour : 114</b>	<b>Contre : 0 Abstention : 1 Non-votant : 1</b>

Délibération n°076\_2026

## **BUDGET 2026 : Très haut débit. Décision modificative et fonds de concours investissement 2026 à Lot Numérique.**

**Une participation totale de 178 846 € sera appelée pour 2026 par le Syndicat Lot Numérique auprès du GRAND-FIGEAC (montant stable depuis 2024).**

**Cette participation sera répartie comme suit : 66 660 € en fonctionnement et 112 186 € en investissement.**

Cependant, le vote du budget de Lot Numérique est intervenu après celui du GRAND - FIGEAC et les participations à verser au Syndicat ont été inscrites dans le budget du GRAND - FIGEAC selon la répartition appliquée en 2025 entre fonctionnement et investissement, soit 63 568 € en fonctionnement et 115 278 € en investissement.

Il s'agit donc de procéder à une Décision Modificative (DM) pour ajuster les crédits nécessaires au paiement de la participation selon la répartition adoptée par Lot Numérique (sans impact sur le budget global) :

DM 1	Affectation comptable	Montant	Objet
Section d'investissement Recettes	021 - Vir. De la section de fonct.	-3 092 €	Virement de la section de fonctionnement
Section d'investissement Dépenses	Art. 204182 Subv. d'équipement versées autres organismes /opé 127/Fct 57 Numérique	-3 092 €	Diminution des crédits en section d'investissement en concordance avec la participation appelée
Section de fonctionnement Dépenses	Chap. 65 – Article 657358 Subv. fctio. Autres groupements fonction 57 Numérique	3 092 €	Hausse des crédits en section de fonctionnement en concordance avec la participation appelée
	023 - Vir. à la section d'invest	- 3 092 €	Virement à la section d'investissement

Pour mémoire, le total versé en fonctionnement et en investissement depuis 2017 à Lot Numérique s'élève à 1 807 133 €.

Au vu des dispositions de l'article L5722-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible d'inscrire le montant relatif à la part investissement en section d'investissement du budget, en tant que fonds de concours.

Le budget d'investissement 2026 du Syndicat Lot Numérique se présente comme suit :

**Dépenses d'investissement : 10 302 596 € (8 209 450,99 € en 2025)**

**Recettes d'investissement :**

Subventions Etat/Région 1 040 000 €

Financement par le Département 850 575 €

Financement par les EPCI membres 417 050 €

**Dont CC GRAND - FIGEAC 112 186 €**

Dont CC CAUVALDOR 141 213 €

Dont CC Vallée Lot et Vignoble 42 205 €

Dont CC Quercy Bouriane 27 984 €

Dont CC Quercy Blanc 26 649 €

Dont CC de Lalbenque 25 899 €

Dont CC Cazals Salviac 17 474 €

Dont CC Causse de Labastide-Murat 13 179 €

Dont CC Grand Cahors 8 841 €

Dont CC Ouest Aveyron Com. 1 418 €

Excédent de fonctionnement capitalisé : 196 277 €

Opérations d'ordre 7 798 694 € (annulations d'écritures de reprise de subventions sur exercices antérieurs et amortissements)

**Après en avoir délibéré à 114 voix pour et 1 abstention, après avis favorable du Bureau du 5 mai 2026, le Conseil Communautaire décide :**

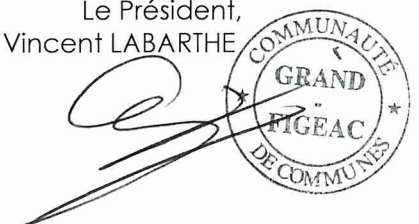
- D'APPROUVER la décision modificative telle que présentée ci-dessus,

- D'AUTORISER le versement d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 112 186 € au Syndicat Lot Numérique pour 2026.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le 21 MAI 2026

Acte rendu exécutoire après transmission  
au contrôle de légalité le 21 MAI 2026  
et publié le

Le Président,  
Vincent LABARTHE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Réunion du mardi 12 mai 2026

Le mardi 12 mai à 18h, se sont réunis à la salle des fêtes de LISSAC ET MOURET, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 6 mai 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

**Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE**

**Présents :** (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (ASSIER) Hug Maxime, (CADRIEU) Hurard Christine, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (FAYCELLES) Rodrigues André, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (THÉMINES) Brunet Jacques, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SONAC) Bessede Claudine, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LINAC) Gouzou Serge, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (FIGEAC) Lehours Patrick, (PLANIOLES) Lacout Guy, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (VIAZAC) Philippe Nathalie, (AYNAC) Thamié Didier, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (LARNAGOL) Ortalo-Magné André, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (FIGEAC) Lafragette Arnaud, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (LIVERNON) Belin Jérôme, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (CAMBES) Negron Marylène, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (SAINT-CHELIS) Pary Dominique, (GORSÈS) Amadiéu Eric, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Gastaud Irène, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (LE BOURG) Moulènes Serge, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (CAMBOULT) Beaudouin Pascal, (LAURESSES) Juliac Martial, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (CAPDENAC-GARE) Doumes Louis, (CALVIGNAC) Burg Didier, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (CAJARC) Forte Patrick, (FIGEAC) Jean Laurence, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrari Héliène, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (FIGEAC) Galès Fabienne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (GRÈZES) Marinho Céline, (FIGEAC) Laporterie Anne, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (FIGEAC) Magne Marjorie, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe, (DURBANS) Lalo Théodore, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis, (CORN) Legresy Dominique, (LEYME) Tillet Marc, (BEDUER) Normand Benoît, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul, (FONS) Laumond Patrick.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (SAINT-FÉLIX) Dib Faiz suppléant de Constant Denis, (SAINT-SULPICE) Boudaud Marine suppléante de Landes Claudine, (FOURMAGNAC) Dolique Frédéric suppléant de Tiegna Huguette, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Dange Marie-Hélène suppléante de Auriac Patrick, (MOLIÈRES) Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine, (BESSONIES) Teulet Patrick suppléant de Issertes Corentin, (LUNAN) Lafon Annie suppléante de Canet Marie-Joëlle, (CUZAC) Bernard Laurent suppléant de Mourgues Evelyne, (ALBIAC) Jérôme LANDES suppléant de Berthoumieu Marie.

Pouvoirs : (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Viguié Véronique, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle - Procuration à Monthieux Jean-Paul, (CAMBURAT) Poussardin Christian - Procuration à Laumond Patrick

Excusés ou absents : (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (CAPDENAC-GARE) Sémété Héliène, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane.

Secrétaire de séance : Aurélien LAPARRO

<b>Nombre de conseillers en exercice : 124</b>	<b>Nombre de conseillers présents : 111</b>
<b>Nombre de votants : 116 (111 + 5 pouvoirs) Pour : 110</b>	<b>Contre : 0 Abstention : 4 Non-votant : 2</b>

Délibération n°077\_2026

## **PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : Mise à jour du tableau des effectifs 2026.**

**Direction des Affaires Culturelles – service des cinémas : transformation d'un poste de Technicien Territorial à temps complet en un poste de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> juillet 2026.**

À la suite de la réussite au concours de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe, d'un agent contractuel de droit public, dont les missions occupées correspondent au cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux, il est proposé de procéder à la transformation d'un poste de Technicien Territorial à temps complet en un poste de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

**Direction des Services Techniques – service voirie : transformation d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>re</sup> classe à temps complet en un poste d'Adjoint Technique à temps complet au 1<sup>er</sup> juillet 2026.**

À la suite du départ en retraite d'un agent au 1<sup>er</sup> juillet 2026 et afin de faciliter la procédure de recrutement pour pourvoir le poste, il est nécessaire de procéder à la transformation d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en un poste d'Adjoint Technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

**Direction des Services Techniques – service de collecte des déchets ménagers : Transformation d'un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet en un poste d'Adjoint Technique à temps complet à compter du 12 mai 2026.**

A la suite du départ d'un agent pour mobilité et suite à la réorganisation de l'équipe au sein du garage d'entretien des véhicules placé auprès du service de collecte des déchets ménagers, il est proposé la transformation de poste d'Agent de Maîtrise à temps complet en un poste d'Adjoint Technique, afin de faciliter la procédure de recrutement d'un agent affecté à l'entretien des véhicules.

**Direction Enfance-Jeunesse-Affaires Sociales et Santé – Crèche de FIGEAC : transformation d'un poste d'Auxiliaire de Puériculture de Classe Supérieure à temps complet en un poste d'Auxiliaire de Puériculture à temps complet au 1<sup>er</sup> juillet 2026.**

À la suite du départ en retraite d'un agent au 1<sup>er</sup> juillet 2026 et afin de faciliter la procédure de recrutement pour pourvoir le poste, il est nécessaire de procéder à la transformation d'un poste d'Auxiliaire de Puériculture de Classe Supérieure à temps complet en un poste d'Auxiliaire de Puériculture à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Les postes supprimés lors de la transformation feront l'objet d'un avis lors d'un prochain Comité Social Territorial.

**Après en avoir délibéré à 110 voix pour et 4 abstentions, après avis favorable du Bureau du 5 mai 2026, le Conseil Communautaire décide :**

- **DE TRANSFORMER un poste de Technicien Territorial à temps complet en un poste de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> juillet 2026.**
- **DE TRANSFORMER un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>re</sup> classe à temps complet en un poste d'Adjoint Technique à temps complet au 1<sup>er</sup> juillet 2026.**
- **DE TRANSFORMER un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet en un poste d'Adjoint Technique à temps complet à compter du 12 mai 2026.**
- **DE TRANSFORMER un poste d'Auxiliaire de Puériculture de Classe Supérieure à temps complet en un poste d'Auxiliaire de Puériculture à temps complet au 1<sup>er</sup> juillet 2026.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le

21 MAI 2026

Acte rendu exécutoire après transmission  
au contrôle de légalité le 21 MAI 2026  
et publié le

Le Président,  
Vincent LABARTHE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication*

Réunion du mardi 12 mai 2026

Le mardi 12 mai à 18h, se sont réunis à la salle des fêtes de LISSAC ET MOURET, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 6 mai 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

**Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE**

**Présents :** (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (ASSIER) Hug Maxime, (CADRIEU) Hurard Christine, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (FAYCELLES) Rodrigues André, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (THÉMINES) Brunet Jacques, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SONAC) Bessede Claudine, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LINAC) Gouzou Serge, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (FIGEAC) Lehours Patrick, (PLANIOLES) Lacout Guy, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (VIAZAC) Philippe Nathalie, (AYNAC) Thamié Didier, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (LARNAGOL) Ortalo-Magné André, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane, (FELZINS) Raquefeuil Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (FIGEAC) Lafragette Anaud, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (LIVERNON) Belin Jérôme, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (CAMBES) Negron Marylène, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (SAINT-CHELSE) Pary Dominique, (GORSSES) Amadieu Eric, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Gastaud Irène, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (LE BOURG) Moulènes Serge, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (LAURESSES) Juliac Martial, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (CAPDENAC-GARE) Dourmes Louis, (CALVIGNAC) Burg Didier, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (CAJARC) Forte Patrick, (FIGEAC) Jean Laurence, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (FIGEAC) Galès Fabienne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (GRÈZES) Marinho Céline, (FIGEAC) Laporterie Anne, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (FIGEAC) Magne Marjorie, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe, (DURBANS) Lala Théodore, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis, (CORN) Legresy Dominique, (LEYME) Tillet Marc, (BEDUER) Normand Benoît, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul, (FONS) Laumond Patrick.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (SAINT-FÉLIX) Dib Faïz suppléant de Constant Denis, (SAINT-SULPICE) Boudaud Marine suppléante de Landes Claudine, (FOURMAGNAC) Dolique Frédéric suppléant de Tiegna Huguette, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Dange Marie-Hélène suppléante de Auriac Patrick, (MOLIÈRES) Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine, (BESSONIES) Teulet Patrick suppléant de Issertes Corentin, (LUNAN) Lafon Annie suppléante de Canet Marie-Joëlle, (CUZAC) Bernard Laurent suppléant de Mourgues Evelyne, (ALBIAC) Jérôme LANDES suppléant de Berthoumieu Marie.

Pouvoirs : (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Viguié Véronique, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle - Procuration à Monthieux Jean-Paul, (CAMBURAT) Poussardin Christian - Procuration à Laumond Patrick

Excusés ou absents : (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane.

Secrétaire de séance : Aurélien LAPARRO

<b>Nombre de conseillers en exercice : 124</b>	<b>Nombre de conseillers présents : 111</b>
<b>Nombre de votants : 116 (111 + 5 pouvoirs) Pour : 114</b>	<b>Contre : 0 Abstention : 0 Non-votant : 2</b>

Délibération n°078\_2026

### **PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : Contrats d'apprentissages.**

Les propositions de création de 3 postes en apprentissage émanent des services de la Collectivité souhaitant accueillir et participer à la formation des jeunes sur le territoire.

Les frais de formation seront pris en charge à hauteur d'un contrat d'apprentissage pour l'ensemble de la Collectivité par le CNFPT. Les frais de formation des deux autres contrats seront assumés par la Collectivité.

Montant estimé pour 2026 :

- Frais de formation : **14 000 euros.**
- Salaires : **12 750 euros.**

**Soit un total de 26 750 euros.**

Une enveloppe de 20 000 euros a été prévue sur le budget 2026 pour les contrats d'apprentissage. Afin d'assumer le coût total, sous réserve que les 3 postes soient pourvus, un réajustement éventuel du budget à hauteur maximum de 6 750 euros pourrait être réalisé en septembre 2026, sous réserve de l'état de réalisation des charges de personnel, qui permettront d'assumer ce surcoût.

A/ Direction Enfance, Jeunesse, Santé et Social - Crèche de CAJARC :

- Création d'un poste en apprentissage sur des missions d'auxiliaire de puériculture pour une durée de 12 mois à compter du 24 août 2026.

Le poste sera ouvert sur un cursus de formation de niveau 4 pour l'accès au diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture.

B/ Direction des Services Techniques :

- Création d'un poste en apprentissage sur des missions visant à finaliser et mettre en œuvre le schéma directeur des équipements sportifs, pour une durée de 24 mois à compter du 24 août 2026.

Le poste sera ouvert sur un cursus de formation de niveau 7 (MASTER 2) dans le domaine de l'action publique et de l'administration territoriale.

C/ Direction des Affaires Culturelles – Lecture publique – Médiathèque de l'Astrolabe :

- Création d'un poste en apprentissage sur des missions d'agent de médiathèque pour une durée de 12 mois à compter du 24 août 2026.

Le poste sera ouvert sur un cursus de formation de niveau 6 à 7 (LICENCE à MASTER 2) dans le domaine des métiers du livre.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, après avis favorable du Bureau du 5 mai 2026, le Conseil Communautaire décide :**

- **DE VALIDER la création de 3 postes non permanents permettant l'accueil de 3 contrats d'apprentissage.**
- **D'AUTORISER le Président du GRAND – FIGEAC à procéder au recrutement des candidat.e.s et à conclure les contrats de travail y afférents.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le

21 MAI 2026

Acte rendu exécutoire après transmission  
au contrôle de légalité le  
et publié le

21 MAI 2026

Le Président,  
Vincent LABARTHE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication*

Réunion du mardi 12 mai 2026

Le mardi 12 mai à 18h, se sont réunis à la salle des fêtes de LISSAC ET MOURET, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 6 mai 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

**Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE**

**Présents :** (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (ASSIER) Hug Maxime, (CADRIEU) Hurard Christine, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (FAYCELLES) Rodrigues André, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-PERDOUX) Frayssé Benjamin, (THÉMINES) Brunet Jacques, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SONAC) Bessède Claudine, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LINAC) Gouzou Serge, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (FIGEAC) Lehours Patrick, (PLANIOLES) Lacout Guy, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (VIAZAC) Philippe Nathalie, (AYNAC) Thamié Didier, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (LARNAGOL) Ortalo-Magné André, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (FIGEAC) Lafragette Arnaud, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (LIVERNON) Belin Jérôme, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (CAMBES) Negron Marylène, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (GORSÈS) Amadiéu Eric, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Gastaud Irène, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (SAINT-AURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (LE BOURG) Moulènes Serge, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (CARAYAC) Guerrier Léa, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (LAURESSES) Juliac Martial, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CALVIGNAC) Burg Didier, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (CAJARC) Forte Patrick, (FIGEAC) Jean Laurence, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (FIGEAC) Galès Fabienne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (GRÈZES) Marinho Céline, (FIGEAC) Laporterie Anne, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (FIGEAC) Magne Marjorie, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe, (DURBANS) Lalo Théodore, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis, (CORN) Legresy Dominique, (LEYME) Tillet Marc, (BEDUER) Normand Benoît, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul, (FONS) Laumond Patrick.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (SAINT-FÉLIX) Dib Faïz suppléant de Constant Denis, (SAINT-SULPICE) Boudaud Marine suppléante de Landes Claudine, (FOURMAGNAC) Dolique Frédéric suppléant de Tiegna Huguette, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Dange Marie-Hélène suppléante de Auriac Patrick, (MOLIÈRES) Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine, (BESSONIES) Teulet Patrick suppléant de Issertes Corentin, (LUNAN) Lafon Annie suppléante de Canet Marie-Joëlle, (CUZAC) Bernard Laurent suppléant de Mourgues Evelyne, (ALBIAC) Jérôme LANDES suppléant de Berthoumieu Marie.

Pouvoirs : (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Viguié Véronique, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle - Procuration à Monthieux Jean-Paul, (CAMBURAT) Poussardin Christian - Procuration à Laumond Patrick

Excusés ou absents : (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane.

Secrétaire de séance : Aurélien LAPARRO

<b>Nombre de conseillers en exercice : 124</b>	<b>Nombre de conseillers présents : 111</b>
<b>Nombre de votants : 116 (111 + 5 pouvoirs) Pour : 115</b>	<b>Contre : 0 Abstention : 0 Non-votant : 1</b>

Délibération n°079\_2026

## **MOTION : POUR UN MORATOIRE SUR LA CARTE SCOLAIRE ET LES FERMETURES DE CLASSES.**

Cette demande de moratoire se veut ne pas opposer les besoins de la jeunesse des campagnes à celles des villes. Elle est le reflet local d'un besoin global pour toutes et tous. Ce moratoire sera peut-être le fer de lance d'un moratoire national.

Nous constatons avec effroi, les dizaines de fermetures de postes, d'écoles, ces dernières années. Amer et tragique constat d'un paysage rural modifié, où le maillage territorial éducatif a été tant fragilisé, où les leviers de démocratie rurale semblent ne plus agir. Mépris et déconsidération des élus de nos communes, des syndicats, des personnels, des parents, et la création de tensions.

- Cette année, la population lotoise et aveyronnaise déclare un état d'inquiétude jamais exprimée auparavant. De nombreux regroupements de parents ont eu lieu devant les écoles concernées par les fermetures. Ils et elles ont eu des rendez-vous durant lesquels ils et elles ont largement exprimé leur opposition contre les fermetures.

- Des élu.es ont voté des motions dans les conseils municipaux, contre les fermetures de classes. Les élu.es du conseil départemental ainsi que les députés ont affiché leur soutien publiquement aux parents et celles et ceux du département ont évoqué le souhait d'une motion spéciale lors d'une séance plénière exceptionnelle.

- Les publics accueillis dans les écoles nécessitent des accompagnements et des suivis de plus en plus complexes, qui témoignent d'une terrible réalité concernant la protection de l'enfance. Les demandes de placements sont en forte augmentation dans le département et les moyens ne permettent pas de répondre aux grandes difficultés. L'inclusion est une richesse irremplaçable dans l'expérience de la vie scolaire, pour toutes et tous, enfants et adultes, mais se heurte à l'affaiblissement des moyens donnés à l'éducation ces dernières années, de carte scolaire en carte scolaire.

Les services de santé et du médico-social sont eux-mêmes en sous-effectif. Au-delà de toute alerte, la prévention des violences physiques et sexuelles sur les enfants, 2 à 3 en moyenne par classe, est une urgence absolue, et ne peut qu'appeler la nécessité d'effectifs très réduits favorisant une attention soutenue à chaque individu du groupe classe.

- Les professeurs du premier degré, des écoles, des collèges et des lycées sont dans une situation de très grande souffrance et de mal-être au travail. Les arrêts maladies sont en nette augmentation chez les professeurs. Les directions d'école ne sont plus remplacées. Les équipes pédagogiques alertent plus que jamais les syndicats et les élus. Les signalements type RSST sont nombreux. Du point de vue de beaucoup des personnels de l'éducation, de parents, d'élus, de représentants syndicaux, jamais les conditions de travail n'ont été aussi dégradées que cette année dans les écoles, collèges et lycées de notre département.

Toutes et tous ensemble, nous rejetons tout discours qui consisterait à minimiser ou relativiser l'impact de ces fermetures de classe. De même que nous rejetons toute comparaison qui justifierait d'augmenter le nombre d'élèves par classe.

**La France a en effet un retard considérable en termes de taux d'encadrement, fait largement objectivé par les comparaisons officielles de l'OCDE (Education at a Glance 2025) :**

- La taille moyenne des classes dans l'enseignement primaire public en France est de 21 élèves, contre 21 également pour l'ensemble des pays de l'OCDE. La France, 7ème puissance mondiale se classe ainsi derrière : l'Autriche, le Costa Rica, la Finlande, l'Estonie, le Danemark, la Tchéquie, la Grèce, l'Islande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie, l'Espagne, la Suisse, les USA.
- Bien pire : le ratio nombre d'élèves par enseignant, dans le public, est de 18 en moyenne en France, contre 14 en moyenne dans l'OCDE. (Ici le nombre total d'enseignants prend en compte les remplaçants titulaires). Seuls 3 pays font pire que la France au sein de l'OCDE : Mexique, Colombie et Royaume-Uni.
- Le très lourd retard de la France est trop important. Ces données sont incontestées et incontestables. C'est ce qui explique le non remplacement structurel en France.
- Dans le second degré, le nombre moyen d'élèves par classe est de 25 pour la France contre 23 pour la moyenne des pays de l'OCDE.

Il y a donc urgence à créer des postes et recruter davantage chaque année. Au lieu de quoi, le Lot et l'Aveyron vont connaître une carte scolaire destructrice de postes et de classes.

- Vu l'opposition explicite des députés Proença et Pradié contre les fermetures de classes dans Le Lot.
- Vu les votes CONTRE sur le projet global de mesure de carte scolaire par les syndicats FSU-SNUipp, CFDT en CSA-SD (la CGT a revendiqué ce boycott, pour dénoncer ce projet de fermeture. L'UNSA, même s'il elle n'a pas voté contre les fermetures à l'unanimité n'a pas voté pour non plus : 2 abstentions sur 3 votes),
- Vu l'opposition aux fermetures de classes ou de postes par les mairies des communes concernées.
- Vu l'opposition aux fermetures par les associations de parents d'élèves des communes concernées.
- Vu le lourd retard de la France dans son taux d'encadrement par élève.
- Vu l'importance de l'inclusion et des besoins en inclusion dans notre département et en France.
- Vu les discours de la DASEN qui n'a pas pris en compte tous ces éléments et qui ne s'accorde pas non plus sur les chiffres avec plusieurs écoles.

- Vu l'alerte officielle lancée à Claire Hédon, Défenseuse des droits des enfants en matière de protection de l'enfance, de droit à la qualité d'éducation, de dysfonctionnement des services publics et des services de l'État.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, après avis favorable du Bureau du 5 mai 2026, le Conseil Communautaire déclare que :**

**Les élus du conseil communautaire du GRAND-FIGEAC, en écho aux positions des syndicats, parents d'élèves, personnels et enseignant.es, demandent collectivement, unanimement et en urgence :**

**1. L'annulation immédiate sans concession de toutes les fermetures de postes prévues dans le Lot et l'Aveyron au primaire, au collège et au lycée pour la rentrée 2026, et un moratoire restauratif pour une durée de 5 ans minimum sans fermetures de postes.**

**2. Un moratoire impliquant la baisse du taux d'encadrement moyen d'élèves par professeur, jusqu'à ce que la France atteigne -à minima- un taux équivalent à la moyenne des pays de l'OCDE. Avec pour objectif de faire partie -à terme- des premières places.**

**3. Une instance de réflexion préalable aux travaux de carte scolaire associant au même moment, ensemble et au même endroit, tous les élus, parents et partenaires de l'école, syndicats, enseignant.es, DASEN, Préfète.**

Ce MORATOIRE RESTAURATIF sera la preuve d'une volonté d'apaisement, la preuve de l'engagement et du courage politique en ce qui concerne notre cohésion territoriale, notre maillage territorial éducatif. Ce MORATOIRE RESTAURATIF incarnera la volonté de rétablir la considération de nos maires, de notre population lotoise, de nos enseignant.es, enfin, au-delà de tout, de nos enfants, les futur.es acteurs et actrices de cette société.

Enfin, ce MORATOIRE RESTAURATIF sera un choix novateur et inspirant fait par les élu.es de notre département, le choix du progrès social, cela en des temps bien sombres où l'urgence sociale, humaine et éducative ne peut plus être considérée comme une dépense mais comme la seule priorité.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le 21 MAI 2026

Le Président,  
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission  
au contrôle de légalité le 21 MAI 2026  
et publié le

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication*

Réunion du mardi 12 mai 2026

Le mardi 12 mai à 18h, se sont réunis à la salle des fêtes de LISSAC ET MOURET, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 6 mai 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

**Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE**

**Présents :** (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (ASSIER) Hug Maxime, (CADRIEU) Hurard Christine, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (FAYCELLES) Rodrigues André, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (THÉMINES) Brunet Jacques, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SONAC) Bessede Claudine, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LINAC) Gouzou Serge, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (FIGEAC) Lehours Patrick, (PLANIOLES) Lacout Guy, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (VIAZAC) Philippe Nathalie, (AYNAC) Thamié Didier, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (LARNAGOL) Ortalo-Magné André, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (FIGEAC) Lafragette Arnaud, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (LIVERNON) Belin Jérôme, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (CAMBES) Negron Marylène, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (SAINT-CHELIS) Pary Dominique, (GORSES) Amadieu Eric, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Fei Jérôme, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Gastaud Irène, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (LE BOURG) Moulènes Serge, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (CAMBOULT) Beaudouin Pascal, (LAURESSES) Juliac Martial, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CALVIGNAC) Burg Didier, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (CAJARC) Forte Patrick, (FIGEAC) Jean Laurence, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (FIGEAC) Galès Fabienne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (GRÈZES) Marinho Céline, (FIGEAC) Laporterie Anne, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (FIGEAC) Magne Marjorie, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe, (DURBANS) Lalo Théodore, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavaille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis, (CORN) Legresy Dominique, (LEYME) Tillet Marc, (BEDUER) Normand Benoît, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul, (FONS) Laumond Patrick.

**Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) :** (SAINT-FÉLIX) Dib Faïz suppléant de Constant Denis, (SAINT-SULPICE) Boudaud Marine suppléante de Landes Claudine, (FOURMAGNAC) Dolique Frédéric suppléant de Tiegna Huguette, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Dange Marie-Hélène suppléante de Auriac Patrick, (MOLIÈRES) Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine, (BESSONIES) Teulet Patrick suppléant de Issertes Corentin, (LUNAN) Lafon Annie suppléante de Canet Marie-Joëlle, (CUZAC) Bernard Laurent suppléant de Mourgues Evelyne, (ALBIAC) Jérôme LANDES suppléant de Berthoumieu Marie.

**Pouvoirs :** (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Viguié Véronique, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle - Procuration à Monthieux Jean-Paul, (CAMBURAT) Poussardin Christian - Procuration à Laumond Patrick

**Excusés ou absents :** (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane.

**Secrétaire de séance :** Aurélien LAPARRO

<b>Nombre de conseillers en exercice : 124</b>	<b>Nombre de conseillers présents : 111</b>
<b>Nombre de votants : 116 (111 + 5 pouvoirs) Pour : 115</b>	<b>Contre : 0 Abstention : 0 Non-votant : 1</b>

Délibération n°080\_2026

### ADMINISTRATION GENERALE : modification des tarifs 2026.

Par délibération n° 176\_2025, le Conseil Communautaire réuni le 16 décembre 2025 a adopté les tarifs des différents services communautaires applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Cependant, en pages 16 et 17 du catalogue des tarifs annexé à la délibération et suite à une erreur matérielle, les paragraphes situés sous les grilles tarifaires des piscines de FIGEAC et de CAPDENAC-GARE, qui précisent notamment les gratuités des entrées et certains tarifs et prestations complémentaires (piscines de FIGEAC et Centre Aquatique La LocÔ de CAPDENAC-GARE), ont été omis lors de l'impression et doivent être réintégrés.

Également pour la piscine de FIGEAC le tarif « 10 unités – résidents GRAND - FIGEAC » pour les étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA à 33,50 € doit également être corrigée à 33,30 €.

Il convient donc de modifier le catalogue des tarifs en ajoutant les éléments surlignés en jaune ci-après :

### Grille tarifaire piscines intercommunales du GRAND - FIGEAC : Surgé FIGEAC

#### Tarifs à compter de 2026 PISCINE DU SURGIE applicables pendant la durée de fermeture du Toboggan

		Saison : juillet / août					Hors saison : mai / juin / septembre				
		Résidents Grand Figeac			Non résidents Grand Figeac		Résidents Grand Figeac			Non résidents Grand Figeac	
		Unité	10 unités	Abonnement saisonnier	Unité	10 unités	Unité	10 unités	Abonnement saisonnier	Unité	10 unités
Public	Adultes	4,20 €	37,00 €	75,00 €	6,50 €	60,00 €	4,00 €	35,00 €	75,00 €	6,00 €	55,00 €
	Enfants 3-16 ans	2,00 €	18,00 €	50,00 €	3,00 €	28,00 €	1,50 €	13,00 €	50,00 €	2,50 €	18,00 €
Etudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA	Adultes	3,80 €	33,30 € (tarif corrigé) (33,50 € Délib 176/2025) erreur matérielle)	67,50 €	5,80 €	54,00 €	3,60 €	31,50 €	67,50 €	5,40 €	49,50 €
Cours natation / Attestation		10,00 €			11,50 €		10,00 €			11,50 €	
Personnes en situation de handicap		2,00 €			2,00 €		2,00 €			2,00 €	
CNAS	Adultes	3,80 €	33,30 €	67,50 €	5,80 €	54,00 €	3,60 €	31,50 €	67,50 €	5,40 €	49,50 €
	Enfants 3-16 ans	1,80 €	16,20 €	45,00 €	2,70 €	25,20 €	1,35 €	11,70 €	45,00 €	2,20 €	16,20 €
CE -15%	Adultes	3,55 €	31,45 €	63,75 €	5,55 €	51,00 €	3,40 €	29,75 €	63,75 €	5,10 €	46,75 €
	Enfants 3-16 ans	1,70 €	15,30 €	42,50 €	2,55 €	23,80 €	1,30 €	11,05 €	42,50 €	2,15 €	15,30 €
Groupe (min 10 pers) et club	Adultes	3,00 €			3,00 €		3,00 €			3,00 €	
	Enfants 3-16 ans	2,00 €			2,50 €		2,00 €			2,50 €	

Gratuité : enfants de moins de 3 ans ; accompagnant de personne en situation de handicap ; classes d'écoles primaires

Tarif collèges et lycées Lot et Aveyron : 30,68 € par classe par séance

Les tarifs préférentiels ne sont délivrés que sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois

Dans la situation où les vagues ne fonctionnent pas, le tarif hors saison sera appliqué.

### GRILLE TARIFAIRE PISCINE CENTRE AQUATIQUE DE CAPDENAC-GARE

(Délib. 176/2025 du 16.12.2025)

#### Tarifs à compter de 2026

		Résidents Grand Figeac							Non résidents Grand Figeac						
		Entrées				Activités			Entrées				Activités		
		Unité	10 unités	10 heures	20 heures	Unité	10 unités	Loc aquabike 30 min	Unité	10 unités	10 heures	20 heures	Unité	10 unités	Loc aquabike 30 min
Public	Adultes	4,20 €	37,00 €	23,00 €	38,00 €				4,80 €	42,00 €	26,00 €	43,00 €	11,50 €	92,00 €	3,00 €
	Enfants 3-16 ans	3,10 €	26,00 €	15,00 €	27,00 €	10,00 €	80,00 €	2,50 €	3,60 €	32,00 €	17,00 €	30,00 €			
Etudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA		3,10 €	26,00 €	14,00 €	26,00 €	10,00 €	80,00 €	2,50 €	3,60 €	30,00 €	17,00 €	30,00 €	11,50 €	92,00 €	3,00 €
Personnes en situation de handicap		2 €	18,00 €	14,00 €	26,00 €	10,00 €	80,00 €	2,50 €	2 €	18,00 €	17,00 €	30,00 €	11,50 €	92,00 €	3,00 €
CNAS	Adultes	3,50 €	30,50 €	18,00 €	30,00 €				4,00 €	35,00 €	23,00 €	34,00 €			
	Enfants 3-16 ans	2,50 €	21,50 €	12,00 €	21,00 €	8,50 €	65,00 €	2,00 €	3,00 €	25,00 €	14,00 €	24,00 €	10,00 €	75,00 €	2,40 €
CSE -15%	Adultes	3,60 €	32,00 €	19,00 €	32,00 €				4,10 €	37,00 €	23,00 €	37,00 €	10,50 €	79,00 €	2,50 €
	Enfants 3-16 ans	2,60 €	22,00 €	12,00 €	22,00 €	9,00 €	69,00 €	2,10 €	3,00 €	26,00 €	13,00 €	25,00 €			
Cé réduc supplémentaire 5% à partir de 50 abonnements commandés par trimestre	Adultes	3,50 €	30,50 €	18,00 €	30,00 €				4,00 €	35,00 €	23,00 €	34,00 €			
	Enfants 3-16 ans	2,50 €	21,50 €	12,00 €	21,00 €	8,50 €	65,00 €		3,00 €	25,00 €	14,00 €	24,00 €	10,00 €	75,00 €	
Tarif activiste pour les associations	Adultes	Pas de tarif préférentiel				9,00 €	70,00 €		Pas de tarif préférentiel				11,00 €	88,00 €	
	Enfants 3-16 ans	Pas de tarif préférentiel							Pas de tarif préférentiel						
Club natation et subaquatique	Adultes	3,60 €	31,00 €	18,00 €	31,00 €	Pas de tarif préférentiel			4,20 €	37,00 €	22,00 €	38,00 €	Pas de tarif préférentiel		
	Enfants 3-16 ans	2,60 €	23,00 €	12,00 €	22,00 €	Pas de tarif préférentiel			3,10 €	27,00 €	12,00 €	26,00 €	Pas de tarif préférentiel		
Scolaires	Ecoles primaires	20 € par séance par classe							30,68 € par séance par classe						
	Collèges / Lycées	30,68 € par séance par classe							47,06 € par séance par classe						

Gratuité : enfants de moins de 3 ans ; accompagnant de personne en situation de handicap

Centre de loisirs et espace jeunes (accompagnés) : 30,68 €

Les tarifs préférentiels ne sont délivrés que sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois

Les cours de natation se déroulent par trimestre en 10 séances de 30 minutes pour un groupe de 8 élèves maximum

Activités loisirs : séance d'aquagym 45 minutes, séance d'aquabike 30 minutes

Tarif de remplacement de carte si perdu : 2,00 €

Tous les autres tarifs sont inchangés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, après avis favorable du Bureau du 5 mai 2026, le Conseil Communautaire décide :

- D'APPROUVER les modifications suite à des erreurs matérielles dans le catalogue des tarifs des services communautaires tels que présentés ci-dessus.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le 21 MAI 2026

Le Président,  
Vincent LABARTHE



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ GRAND FIGEAC DE COMMUNES' around the perimeter and a small star in the center.

Acte rendu exécutoire après transmission  
au contrôle de légalité le 21 MAI 2026  
et publié le

Réunion du mardi 12 mai 2026

Le mardi 12 mai à 18h, se sont réunis à la salle des fêtes de LISSAC ET MOURET, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 6 mai 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

**Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE**

**Présents :** (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (ASSIER) Hug Maxime, (CADRIEU) Hurard Christine, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (FAYCELLES) Rodrigues André, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (THÉMINES) Brunet Jacques, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SONAC) Bessedo Claudine, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LINAC) Gouzou Serge, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (FIGEAC) Lehours Patrick, (PLANIOLES) Lacout Guy, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (VIAZAC) Philippe Nathalie, (AYNAC) Thamié Didier, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (LARNAGOL) Ortalo-Magné André, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (FIGEAC) Lafragette Arnaud, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (LIVERNON) Belin Jérôme, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (CAMBES) Negron Marylène, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (GORSSES) Amadiou Eric, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Gastaud Irène, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (LE BOURG) Moulènes Serge, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (LAURESSES) Juliac Martial, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CALVIGNAC) Burg Didier, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (CAJARC) Forte Patrick, (FIGEAC) Jean Laurence, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (FIGEAC) Galès Fabienne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (GRÈZES) Marinho Céline, (FIGEAC) Laporterie Anne, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (FIGEAC) Magne Marjorie, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe, (DURBANS) Lalo Théodore, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis, (CORN) Legresy Dominique, (LEYME) Tillet Marc, (BEDUER) Normand Benoît, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul, (FONS) Laumond Patrick.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (SAINT-FÉLIX) Dib Faïz suppléant de Constant Denis, (SAINT-SULPICE) Boudaud Marine suppléante de Landes Claudine, (FOURMAGNAC) Dolique Frédéric suppléant de Tiegna Huguette, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Dange Marie-Hélène suppléante de Auriac Patrick, (MOLIÈRES) Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine, (BESSONIES) Teulet Patrick suppléant de Issertes Corentin, (LUNAN) Lafon Annie suppléante de Canet Marie-Joëlle, (CUZAC) Bernard Laurent suppléant de Mourgues Evelyne, (ALBIAC) Jérôme LANDES suppléant de Berthoumiu Marie.

Pouvoirs : (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Viguié Véronique, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle - Procuration à Monthieux Jean-Paul, (CAMBURAT) Poussardin Christian - Procuration à Laumond Patrick

Excusés ou absents : (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane.

Secrétaire de séance : Aurélien LAPARRO

<b>Nombre de conseillers en exercice : 124</b>	<b>Nombre de conseillers présents : 111</b>
<b>Nombre de votants : 116 (111 + 5 pouvoirs) Pour : 112</b>	<b>Contre : 0 Abstention : 3 Non-votant : 1</b>

Délibération n°081\_2026

## **ECONOMIE : Vente du bâtiment loué à la société APRODIA sur la Zone d'Activités de Lafarrayrie à FIGEAC.**

La société APRODIA dont le siège est situé ZA Pech Alon 46100 Figeac, représentée par son Président Directeur Général, Alain AUGUIE, a conclu en janvier 2008 avec la mairie de FIGEAC, un contrat administratif de location d'un bâtiment assorti d'une promesse de vente pour une durée de 18 ans.

En application de la loi NOTRe du 07 août 2015, le bâtiment loué à APRODIA, a été transféré au GRAND - FIGEAC. Une substitution de contractant a été signée entre le GRAND - FIGEAC et la société APRODIA, le 31 janvier 2018.

Le contrat administratif de location assorti étant arrivé à échéance le 14 février 2026, un avenant à la location a été conclu pour une durée allant du 15 février au 31 mai 2026 et précisant qu'à l'issue de ce délai, la société pourra devenir propriétaire du bâtiment et du terrain contre le prix de la valeur initiale du foncier soit 13 470.94 € HT, conformément au contrat, sous réserve que l'ensemble des loyers soit intégralement acquitté.

Le montant de la valeur vénale du bâtiment est de 653 076 € HT, correspondant au total des loyers perçus sur 216 mois.

**Après en avoir délibéré à 112 voix pour et 3 abstentions, après avis favorable du Bureau du 5 mai 2026, le Conseil Communautaire décide :**

- **D'AUTORISER le Président à signer l'acte de vente sous réserve que l'ensemble des loyers soient payés et étant précisé que le paiement de la taxe foncière 2026 sera à la charge de l'acquéreur au prorata du bail locatif,**
- **D'AUTORISER le Président à signer tous documents nécessaires à la conclusion de cette vente.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le 21 MAI 2026

Le Président,  
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission  
au contrôle de légalité le  
et publié le 21 MAI 2026

Réunion du mardi 12 mai 2026

Le mardi 12 mai à 18h, se sont réunis à la salle des fêtes de LISSAC ET MOURET, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 6 mai 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

**Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE**

**Présents :** (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (ASSIER) Hug Maxime, (CADRIEU) Hurard Christine, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (FAYCELLES) Rodrigues André, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (THÉMINES) Brunet Jacques, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SONAC) Bessedo Claudine, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LINAC) Gouzou Serge, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (FIGEAC) Lehours Patrick, (PLANIOLES) Lacout Guy, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (VIAZAC) Philippe Nathalie, (AYNAC) Thamié Didier, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (LARNAGOL) Ortalo-Magné André, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (FIGEAC) Lafragette Arnaud, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (LIVERNON) Belin Jérôme, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (CAMBES) Negron Marylène, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (SAINT-CHEL) Pary Dominique, (GORSSES) Amadieu Eric, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Gastaud Irène, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (LE BOURG) Moulènes Serge, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (LAURESSES) Juliac Martial, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CALVIGNAC) Burg Didier, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (CAJARC) Forte Patrick, (FIGEAC) Jean Laurence, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (FIGEAC) Galès Fabienne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (GRÈZES) Marinho Céline, (FIGEAC) Laporterie Anne, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (FIGEAC) Magne Marjorie, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe, (DURBANS) Lalo Théodore, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis, (CORN) Legresy Dominique, (LEYME) Tillet Marc, (BEDUER) Normand Benoît, (CAPDENAC-GARE) Vigié Véronique, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthioux Jean-Paul, (FONS) Laumond Patrick.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (SAINT-FÉLIX) Dib Faiz suppléant de Constant Denis, (SAINT-SULPICE) Boudaud Marine suppléante de Landes Claudine, (FOURMAGNAC) Dolique Frédéric suppléant de Tiegna Huguette, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Dange Marie-Hélène suppléante de Auriac Patrick, (MOLIÈRES) Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine, (BESSONIES) Teulet Patrick suppléant de Issertes Corentin, (LUNAN) Lafon Annie suppléante de Canet Marie-Joëlle, (CUZAC) Bernard Laurent suppléant de Mourgues Evelyne, (ALBIAC) Jérôme LANDES suppléant de Berthoumieu Marie.

Pouvoirs : (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Vigié Véronique, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle - Procuration à Monthioux Jean-Paul, (CAMBURAT) Poussardin Christian - Procuration à Laumond Patrick

Excusés ou absents : (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane.

Secrétaire de séance : Aurélien LAPARRO

<b>Nombre de conseillers en exercice : 124</b>	<b>Nombre de conseillers présents : 111</b>
<b>Nombre de votants : 116 (111 + 5 pouvoirs) Pour : 111</b>	<b>Contre : 0 Abstention : 0 Non-votant : 5</b>

Délibération n°082\_2026

### **CLIMAT : Appels à Projet ACTEE - Lum'ACTEE+ et CHENE / FNCCR autorisation de signature des conventions d'attribution de subvention.**

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE +, référencé PRO-INNO-66. Ce programme, apporte un financement, via des appels à projets, aux Collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Le Programme ACTEE + vise à aider les Collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des Collectivités Territoriales volontaires.

Le GRAND - FIGEAC a déposé des candidatures aux appels à projets LUM'ACTEE+ et CHENE, respectivement retenues le 09/03/2026 et 18/03/2026 par le Jury du Programme ACTEE pour la mise en œuvre des actions décrites dans les candidatures. Les membres du groupement pourront donc bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique validées par le Jury.

Les dépenses éligibles concernent à la fois des dépenses liées aux Ressources Humaines et à des missions de maîtrise d'œuvre. Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergie en application des exigences imposées par le décret tertiaire.

Les dépenses et aides prévisionnelles retenues dans la candidature sont les suivantes :

	Coût global HT	Aide sollicitée et obtenue
<b>CHENE – Lot 1</b>	30 750,00 € HT	12 300,00 € HT
<b>Lum'ACTEE – Lot 1</b>	62 500,05 € HT	31 250,03 € HT
<b>Lum'ACTEE – Lot 4</b>	Rebasculé dans Lum'ACTEE Lot 1	Rebasculé dans Lum'ACTEE Lot 1

Suite à la validation de ces candidatures par la FNCCR, des conventions de partenariat relatives à la mise en œuvre des projets lauréats seront conclues entre la FNCCR et le GRAND - FIGEAC.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, après avis favorable du Bureau du 5 mai 2026, le Conseil Communautaire décide :**

- **DE VALIDER** la mise en œuvre des dossiers de candidature retenus par le jury ACTEE pour l'AAP LUM'ACTEE et l'AAP CHENE,
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention Lum'ACTEE avec la FNCCR pour un montant de 31 250,03 €,
- **DE PRENDRE ACTE** que le Président signera, en application de sa délégation, la convention CHENE avec la FNCCR pour un montant de 12 300 €,
- **D'AUTORISER** le Président à engager les dépenses liées aux actions dans le cadre des candidatures aux AAP LUM'ACTEE et CHENE et retenues par le Jury ACTEE.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le

21 MAI 2026

Le Président,  
Vincent LABARTHE

Acte rendu exécutoire après transmission  
au contrôle de légalité le 21 MAI 2026  
et publié le

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication*

Réunion du mardi 12 mai 2026

Le mardi 12 mai à 18h, se sont réunis à la salle des fêtes de LISSAC ET MOURET, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 6 mai 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

**Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE**

**Présents :** (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (ASSIER) Hug Maxime, (CADRIEU) Hurard Christine, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (FAYCELLES) Rodrigues André, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (THÉMINES) Brunet Jacques, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SONAC) Bessede Claudine, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LINAC) Gouzou Serge, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (FIGEAC) Lehours Patrick, (PLANIOLES) Lacout Guy, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (VIAZAC) Philippe Nathalie, (AYNAC) Thamie Didier, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (LARNAGOL) Ortalo-Magné André, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (REYREVIGNES) Mir Sandrine, (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (FIGEAC) Lafrayette Anaud, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (LIVERNON) Belin Jérôme, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (CAMBES) Negron Marylène, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (SAINT-CHEL) Pary Dominique, (GORSÈS) Amadiou Eric, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Fei Jérôme, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Gastaud Irène, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (LE BOURG) Moulènes Serge, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (ISSENDOLUS) Lappar Aurélien, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (CAMBOULI) Beaudouin Pascal, (LAURESSES) Juliac Martial, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CALVIGNAC) Burg Didier, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (CAJARC) Forte Patrick, (FIGEAC) Jean Laurence, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (FIGEAC) Galès Fabienne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (GRÈZES) Marinho Céline, (FIGEAC) Laporterie Anne, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (FIGEAC) Magne Marjorie, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe, (DURBANS) Lalo Théodore, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis, (CORN) Legresy Dominique, (LEYME) Tillet Marc, (BEDUER) Normand Benoît, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique, (FIGEAC) Lavayssièr Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul, (FONS) Laumond Patrick.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (SAINT-FÉLIX) Dib Faiz suppléant de Constant Denis, (SAINT-SULPICE) Boudaud Marine suppléante de Landes Claudine, (FOURMAGNAC) Dolique Frédéric suppléant de Tiegna Huguette, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Dange Marie-Hélène suppléante de Auriac Patrick, (MOLIÈRES) Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine, (BESSONIES) Teulet Patrick suppléant de Issertes Corentin, (LUNAN) Lafon Annie suppléante de Canet Marie-Joëlle, (CUZAC) Bernard Laurent suppléant de Mourgues Evelyne, (ALBIAC) Jérôme LANDES suppléant de Berthoumieu Marie.

Pouvoirs : (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Viguié Véronique, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Lavayssièr Colette, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle - Procuration à Monthieux Jean-Paul, (CAMBURAT) Poussardin Christian - Procuration à Laumond Patrick

Excusés ou absents : (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane.

Secrétaire de séance : Aurélien LAPARRO

Nombre de conseillers en exercice : 124  
Nombre de votants : 116 (111 + 5 pouvoirs) Pour : 116

Nombre de conseillers présents : 111  
Contre : 0 Abstention : 0 Non-votant : 0

Délibération n°083\_2026

## **ENVIRONNEMENT : Instauration de servitudes d'utilité publique relatives à l'installation de stockage de déchets non dangereux « Pech Mejer » à AYNAC**

Annexe : Projet Arrêté préfectoral SUP Aynac

Le GRAND - FIGEAC a déposé le 19 janvier 2024 un dossier de demande d'instauration de Servitudes d'Utilité Publique (SUP) conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté du 4 août 2011 portant prescriptions pour la remise en état et le suivi post-exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux sise lieu-dit « Pech Mejer » sur les parcelles privées D569 et D1037 du plan cadastral de la Commune d'AYNAC.

Pour rappel, ce site, qui s'étend sur une propriété privée d'une superficie de 3 hectares, a été exploité par différents syndicats puis par la Communauté de Communes du Causse-Ségala-Limargue, et a accueilli des ordures ménagères de 1973 à 2009, avant de faire l'objet d'une mise en demeure et d'une réhabilitation en 2011.

Ce dossier comprend également une demande d'instauration d'une servitude de passage concernant l'unique chemin d'accès menant à l'ancienne décharge passant par les parcelles privées B15, B16 et B17 du plan cadastral de la Commune de RUEYRES et D1038 du plan cadastral de la Commune d'AYNAC.

Après examen du dossier, l'inspection des installations classées de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie estime dans son rapport du 12 septembre 2025 que ce dossier est complet au regard des dispositions de l'article R. 515-31-3-II du code de l'environnement. Le projet d'arrêté préfectoral en annexe reprend les éléments du dossier proposé.

En application du L.515-10 du code de l'environnement, dès notification par l'autorité administrative compétente de l'État au président de l'établissement public de cette servitude d'utilité publique sera annexée au PLUi du GRAND - FIGEAC tel que prévu à l'article L.153-60 du code de l'urbanisme.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, après avis favorable du Bureau du 5 mai 2026, le Conseil Communautaire décide :**

- **D'EMETTRE un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral instituant ces servitudes.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le

21 MAI 2026

Le Président,  
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission  
au contrôle de légalité le  
et publié le

21 MAI 2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication*

Réunion du mardi 12 mai 2026

Le mardi 12 mai à 18h, se sont réunis à la salle des fêtes de LISSAC ET MOURET, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 6 mai 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

**Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE**

**Présents :** (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (ASSIER) Hug Maxime, (CADRIEU) Hurard Christine, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (FAYCELLES) Rodrigues André, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-PERDOUX) Frayssé Benjamin, (THÉMINES) Brunet Jacques, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SONAC) Bessedé Claudine, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LINAC) Gouzou Serge, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (FIGEAC) Lehours Patrick, (PLANIOLES) Lacout Guy, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (VIAZAC) Philippe Nathalie, (AYNAC) Thamié Didier, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (LARNAGOL) Ortalo-Magné André, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (FIGEAC) Lafragette Arnaud, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (LIVERNON) Belin Jérôme, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (CAMBES) Negron Marylène, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (GORSSES) Amadiéu Eric, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Gastaud Irène, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (LE BOURG) Moulènes Serge, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (LAURESSES) Juliac Martial, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CALVIGNAC) Burg Didier, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (CAJARC) Forte Patrick, (FIGEAC) Jean Laurence, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (FIGEAC) Galès Fabienne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (GRÈZES) Marinho Céline, (FIGEAC) Laporterie Anne, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (FIGEAC) Magne Marjorie, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe, (DURBANS) Lalo Théodore, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavaille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis, (CORN) Legresy Dominique, (LEYME) Tillet Marc, (BEDUER) Normand Benoît, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul, (FONS) Laumond Patrick.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (SAINT-FÉLIX) Dib Faïz suppléant de Constant Denis, (SAINT-SULPICE) Boudaud Marine suppléante de Landes Claudine, (FOURMAGNAC) Dolique Frédéric suppléant de Tiegna Huguette, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Dange Marie-Hélène suppléante de Auriac Patrick, (MOLIÈRES) Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine, (BESSONIES) Teulet Patrick suppléant de Issertes Corentin, (LUNAN) Lafon Annie suppléante de Canet Marie-Joëlle, (CUZAC) Bernard Laurent suppléant de Mourgues Evelyne, (ALBIAC) Jérôme LANDES suppléant de Berthoumieu Marie.

Pouvoirs : (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Viguié Véronique, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle - Procuration à Monthieux Jean-Paul, (CAMBURAT) Poussardin Christian - Procuration à Laumond Patrick

Excusés ou absents : (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane, (REYREVIGNES) Mir Sandrine.

Secrétaire de séance : Aurélien LAPARRO

Nombre de conseillers en exercice : 124  
 Nombre de votants : 115 (110 + 5 pouvoirs) Pour : 114

Nombre de conseillers présents : 110  
 Contre : 0 Abstention : 1 Non-votant : 0

Délibération n°084\_2026

## PLANIFICATION – Information sur la méthode de modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).

### A/ Contexte

Conformément aux engagements pris lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), il est proposé d'engager l'évolution du PLUi pour prendre en compte les corrections matérielles, les évolutions et les besoins d'évolution normale d'un document d'urbanisme suite à son approbation.

Il s'agit donc, après presque une année de mise en œuvre du PLUi, de permettre des ajustements et correction, dans la limite des possibilités réglementaires, pour :

- Faciliter l'instruction des demandes d'urbanisme ;
- Corriger diverses erreurs matérielles identifiées ;

- Améliorer l'écriture réglementaire de certaines dispositions en tenant compte notamment du retour d'expérience de la mise en œuvre du PLUi ;
- Répondre aux évolutions des projets communaux et privés exprimés depuis l'approbation afin d'assurer et poursuivre le développement de territoire tel que fixé dans le PADD ;

## B/ Procédure

La loi HUART de novembre 2025 réorganise à partir du 26 mai 2026 les modalités d'évolution des PLUi et des SCoT.

La distinction entre la modification de droit commun (dite modification "classique") et la modification simplifiée du PLU(i) disparaît au profit d'une seule procédure : la modification. Ainsi, la **modification** devient ainsi le droit commun, applicable dans les cas ne relevant pas de la révision, si le projet ne prévoit pas de changement des orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

De plus, l'intégration des objectifs de sobriété foncière, en application de la loi Climat et résilience, qui relève actuellement de la procédure de modification simplifiée pourra être effectuée via une modification prévue aux articles L 143-32 à L 143-36 à partir du 26/05/2026.

Pour information, il s'agit bien d'opérer une modification et non une révision. Au sens réglementaire, la modification est possible à condition qu'elle garantisse :

- La préservation de la cohérence interne du document,
- L'introduction d'évolutions qui sont en accord avec le PADD,
- Un bilan de la consommation des Espaces Naturels Forestiers et Agricoles équivalant à celui inscrit dans le PLUi,
- Qu'elle n'impacte pas de façon majeure les espaces protégés.

Si tel n'est pas le cas, il s'agirait d'une révision, soumise à des contraintes et obligations bien plus lourdes et longues.

Pour les PLUi, deux cas principaux de **modifications** sont prévus par la loi, l'une expresse qui concerne les corrections d'erreurs matérielles et l'autre plus ample qui concerne les évolutions de zonage et de droit à bâtir :

### Cas 1/ La modification SANS évaluation environnementale

Elle est applicable dans le cas où les modifications du PLUi ont pour seul objet :

- la rectification d'une erreur ou d'appréciation matérielle
- la réduction de la surface d'une zone urbaine (zone U) ou à urbaniser (zone AU).

La loi dispense alors d'évaluation environnementale (EE), prévoit la notification aux personnes publiques associées (PPA) ainsi qu'aux Communes et impose une mise à disposition du public (1 mois). La modification peut ainsi être effective en environ 7 mois.

Dans ce cas, la modification est prescrite par arrêté du Président sans modalités de concertation du public ; il est toutefois proposé de travailler en concertation avec les communes. Elle permet d'avancer avec une procédure rapide et de corriger au plus vite des éléments mineurs repérés lors de la pratique du PLUi.

**A ce jour, les sujets de correction repérés étant compatibles avec cette procédure sont les suivants :**

#### **Concernant le Règlement graphique**

- Repérer le changement de destination de certains bâtiments agricoles vers l'habitation (*travail avec les élus*)
- Changement de zonage Ap ou N vers une zone A pour les cas ponctuels **repérés lors de l'instruction** pour 6-7 cas d'erreur matérielle d'appréciation (*travail technique et travail avec les élus*)
- Trait de zone U à déplacer en limite de parcelle (*travail technique et travail avec les élus*)
- Correction de la cartographie des Espaces Boisés Classés par suite d'une erreur de SIG (*travail technique*)

**Concernant le Règlement écrit**

- Réécriture de la distance entre les bâtiments agricoles existants et les bâtiments agricoles à venir en zone A (*travail juridique et échange avec les élus*)
- Corrections et précisions sur les dispositions générales du règlement pour faciliter l'instruction (*travail juridique et travail avec les élus*)
- Corrections et précisions sur les dispositions par zones du règlement pour faciliter l'instruction (*travail juridique et travail avec les élus*)
- Structurer l'écriture du règlement sur les parcs PV au sol en zone A (*travail juridique*)
- Corriger le règlement sur les parcs éoliens en zone A et N (*travail juridique*)
- Précisions et rajouts dans le lexique du règlement (*travail juridique*)
- Précision sur la méthode de calcul du coefficient biotope (*travail juridique*)
- Proposer des règles alternatives pour sur le stationnement (*travail juridique*)
- Préciser la définition des installation annexe à l'habitation pour produire de l'énergie photovoltaïque dans un jardin (*travail juridique*)
- Précisions sur le règlement pour les STECAL à vocation touristique (*travail juridique*)

**Cas 2/ La modification AVEC évaluation environnementale**

**Cette modification est nécessaire lorsque le projet est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et porte sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone. Dans ce cas, la loi prévoit une évaluation environnementale** volontaire de l'EPCI ainsi que la notification aux PPA et aux communes, la saisine de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), d'une durée de 3 mois et une enquête publique d'une durée d'1 mois.

Dans ce cas, la modification est prescrite par délibération motivée de l'EPCI justifiant :

- L'utilité de cette ouverture au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones
- Les modalités de concertation du public

**A ce jour, les sujets de modification repérés nécessitant cette procédure sont les suivants :**

**OAP**

- Sectorielles :
  - o Reprise de 20 à 25 orientations d'aménagement et de programmation (OAP) pour préciser certains périmètres, préciser le phasage et la sectorisation des aménagements d'ensemble (*travail technique et travail avec les élus*)
  - o Complément sur la programmation de logements sociaux (*travail technique et échange avec les élus*)
- Thématiques :
  - Rédaction de compléments et précisions sur les 5 OAP (*travail technique et échange avec les élus*)
  - Mise en valeur des éléments prescriptifs dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) pour aider à l'instruction (*travail technique*)

**STECAL**

- Permettre la création de STECAL pour accompagner le développement d'activités économiques (*travail avec les élus*) :
  - o Projet à CARDAILLAC
  - o Projet à BÉDUER
  - o Autres projets à identifier le cas échéant.

### **Règlement graphique**

- Création de zone NS pour parc PV au sol compatibles avec l'activité agricole à créer (*travail technique et travail avec les élus*) :
  - DURBANS / Aéroport de la ville de Figeac pour AMI en cours
  - LINAC / stade (introduction de la dérogation « continuité urbaine » loi montagne issue du travail du porteur de projet)
- Évolution du zonage pour les bâtiments d'exploitation agricole : zone A « tampon » autour bâtiments agricoles pour permettre les nouvelles constructions (*travail technique et travail avec les élus*)
- Zones Auh à déplacer avec suppression et création à surface et logements équivalent (*travail technique et travail avec les élus*)
- Création ou suppression d'emplacements réservés (ER) pour accompagner les projets communaux, intercommunaux, SM Célé Lot Médian... (*travail technique et travail avec les élus*).

### **Règlement écrit**

- Réécriture du règlement en zone AP pour les bâtiments agricoles (*travail technique et travail avec les élus*) :
  - o Autoriser les serres maraichères démontables
  - o Autoriser les bâtiments agricoles à 100 m d'un bâtiment agricoles existant en zone A
- Dispositions pour les logements sociaux dans les réhabilitations de bâtiments existants et les friches (*travail juridique*)

### **C/ Méthodologie**

Les évolutions du PLUi (modification avec ou sans évaluation environnementale) prévoient des temps de travail avec les Communes afin de soulever avec elles les points d'évolution souhaités.

Ceux qui pourront trouver un aboutissement dans le cadre légal de ces modifications pourront être retenus, les points relevant de la révision générale seront abordés ultérieurement lors de la mise en place de cette procédure (d'ici 2 à 3 ans).

Le cadre de la loi reste le guide pour fixer ces sujets et conduire ces procédures.

Il ainsi est proposé :

- Dans un premier temps d'organiser une réunion par secteurs pour revenir sur les procédures et collecter les sujets potentiels à aborder lors des modifications proposées.
  - ↳ 20/05 – OUEST – GRÈZES
  - ↳ 20/05 – SUD - CAJARC
  - ↳ 26/05 – NORD-EST – ST CIRGUES
  - ↳ 08/06 – CENTRE – Siège du GRAND – FIGEAC à FIGEAC
  - ↳ 10/06 – EST – BAGNAC-SUR-CELE
  - ↳ 15/06 – NORD – Bureaux du GRAND – FIGEAC à LACAPELLE – MARIVAL
- La Conférence Intercommunale des Maires du 23/06/2026 fera le bilan de ces échanges et validera la proposition de sujets à traiter dans les procédures d'évolution, en validant d'ores et déjà les modifications qui relèveront de la modification expresse afin de l'engager rapidement et de poursuivre les échanges sur la modification soumise à évaluation.
- Enfin, dès septembre, les travaux avec les élus débuteront pour préciser et compléter les points d'évolution inscrits à la modification à plus longue échéance.

### **D/ modification du SCOT du Pays de Figeac**

Pour répondre à l'obligation réglementaire de mise en conformité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Figeac avec les objectifs de réduction de consommation d'espace du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) adopté par la Région Occitanie, il est obligatoire de procéder à une modification du SCoT tel que le dispose le code de l'urbanisme.

Les projections et trajectoires inscrites dans le PLUi du GRAND - FIGEAC approuvé il y a moins d'un an sont phasées dans le temps et en objectifs de réduction par la loi Climat et résilience et sont d'ores et recalées sur le SRADDET nouvellement approuvé.

**Il est donc proposé de recalculer désormais les trajectoires du SCoT du Pays de FIGEAC sur les trajectoires du PLUi avec procédure de modification du SCoT sur ce point uniquement.**

Cette modification est prescrite par arrêté du Président, sans modalités de concertation, avec mise à disposition du public et approbation de la modification par le Conseil Communautaire.

Pour information, la révision générale du SCoT interviendra ultérieurement, notamment après la révision du PCAET.

### E/ Calendrier prévisionnel

	mai-26	juin-26	juil-26	août-26	sept-26	oct-26	nov-26	déc-26	janv-27	févr-27	mars-27	avr-27	mai-27	juin-27	
<b>PLUi</b>	modification sans EE	arrêté	travail avec les élus					mise à dispo du public		délibéré					
	modification avec EE	travail avec les élus		délibéré		travail avec les élus		phase administrative (MRAe - ENQUÊTE PUBLIQUE)						délibéré	
<b>SCoT</b>	modification sans EE	arrêté	information auprès des élus				mise à dispo du public		délibéré						

Après en avoir délibéré à 114 voix pour et 1 abstention, après avis favorable du Bureau du 5 mai 2026, le Conseil Communautaire décide :

- DE PRENDRE ACTE du lancement de la modification sans évaluation environnementale du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal par arrêté du Président à compter du 26 mai 2026 ;
- D'APPROUVER la méthode de concertation avec les Communes sur le recueil des propositions de modifications, matérielles ou relevant de la modification sans évaluation environnementale : erreurs déjà identifiées et listées ci-dessus, consolidation des erreurs techniques identifiées par les Communes, échanges avec les Communes en réunion de secteur et en réunion individuelles si nécessaires, présentation en Conférence des Maires ;
- D'APPROUVER qu'au terme de la préparation de la modification sans évaluation environnementale, les points d'évolution nécessitant une modification avec étude environnementale, tels que déjà identifiés ci-dessus et, le cas échéant, complétés des points d'évolution identifiés avec les Communes, le Conseil Communautaire soit saisi pour engager la procédure de modification avec évaluation environnementale ;
- De PRENDRE ACTE du lancement de la modification sans évaluation environnementale de mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) avec le Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) .

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits pour extrait certifié conforme FIGEAC, le

21 MAI 2026

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le et publié le

21 MAI 2026

Le Président,  
Vincent LABARTHE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Réunion du mardi 12 mai 2026

Le mardi 12 mai à 18h, se sont réunis à la salle des fêtes de LISSAC ET MOURET, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 6 mai 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

**Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE**

**Présents :** (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (ASSIER) Hug Maxime, (CADRIEU) Hurard Christine, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (FAYCELLES) Rodrigues André, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (THÉMINES) Brunet Jacques, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SONAC) Bessedé Claudine, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LINAC) Gouzou Serge, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (FIGEAC) Lehours Patrick, (PLANIOLES) Lacout Guy, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (VIAZAC) Philippe Nathalie, (AYNAC) Thamié Didier, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (LARNAGOL) Ortalo-Magné André, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane, (FELZINS) Roquefeuill Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (FIGEAC) Lafralette Arnaud, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (LIVERNON) Belin Jérôme, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (CAMBES) Negron Marylène, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (GORSSES) Amadiéu Eric, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Gastaud Irène, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (LE BOURG) Moulènes Serge, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (LAURESSES) Juliac Martial, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CALVIGNAC) Burg Didier, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (CAJARC) Forte Patrick, (FIGEAC) Jean Laurence, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (FIGEAC) Galès Fabienne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (GRÈZES) Marinho Céline, (FIGEAC) Laporterie Anne, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (FIGEAC) Magne Marjorie, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe, (DURBANS) Lalo Théodore, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis, (CORN) Legresy Dominique, (LEYME) Tillet Marc, (BEDUER) Normand Benoît, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul, (FONS) Laumond Patrick.

**Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) :** (SAINT-FÉLIX) Dib Faiz suppléant de Constant Denis, (SAINT-SULPICE) Boudaud Marine suppléante de Landes Claudine, (FOURMAGNAC) Dolique Frédéric suppléant de Tiegna Hugnette, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Dange Marie-Hélène suppléante de Auriac Patrick, (MOLIÈRES) Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine, (BESSONIES) Teulet Patrick suppléant de Issertes Corentin, (LUNAN) Lafon Annie suppléante de Canet Marie-Joëlle, (CUZAC) Bernard Laurent suppléant de Mourgues Evelyne, (ALBIAC) Jérôme LANDES suppléant de Berthoumieu Marie.

**Pouvoirs :** (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Viguié Véronique, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle - Procuration à Monthieux Jean-Paul, (CAMBURAT) Poussardin Christian - Procuration à Laumond Patrick

**Excusés ou absents :** (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane, (REYREVIGNES) Mir Sandrine.

**Secrétaire de séance :** Aurélien LAPARRO

**Nombre de conseillers en exercice : 124**  
**Nombre de votants : 115 (110 + 5 pouvoirs) Pour : 99**

**Nombre de conseillers présents : 110**  
**Contre : 7 Abstention : 8 Non-votant : 1**

Délibération n°085\_2026

## **URBANISME – Adoption des critères d'application pour l'avis conforme dans le cadre de la dérogation pour le changement de destination prévu par le code de l'urbanisme à l'article L. 152-6-9 du code de l'urbanisme.**

En complément de la loi n° 2025-541 visant à faciliter la transformation des bureaux et autres bâtiments en logements, dite DAUBIÉ, qui permet le changement de destination des bâtiments agricoles vers l'habitation sous condition, la loi n° 2025-1129 du 26 novembre 2025 de simplification du droit de l'urbanisme et du logement, dite HUWART, inscrit dans le code la **possibilité de déroger aux règles du PLUi pour les changements de destinations des bâtiments agricole situés en zone A et N vers tout type de destination.**

Elle rend ainsi possible la création de gîtes, d'activités tertiaires, d'artisanat, culturelles, commerciales, de restauration... dans ces zones pour des bâtiments agricoles qui ont cessé d'être utilisés pour l'exercice d'une activité agricole ou forestière depuis plus de vingt ans ; sous conditions à déterminer par l'autorité compétence en matière de PLUI.

**L'avis conforme de l'EPCI compétant est donc requis** ainsi que l'avis conforme de la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) et de la CDNPS (Commission départementale de la nature, des paysages et des sites).

En complément des critères validés par le Conseil Communautaire par délibération n°188\_2025 du 16 décembre 2025 pour l'avis sur les changements de destination vers l'habitation des bâtiments à destination agricole, **il s'agit donc de convenir des critères permettant de donner un avis sur les projets de changement de destination de bâtiment agricoles vers tout type de destination autre qu'habitation.**

**Tout comme pour l'application de la loi DAUBIE, il est proposé de mettre en œuvre les conditions de dérogation prévues par la loi HUWART en retenant les mêmes principes que ceux qui ont été définis dans le cadre de l'élaboration du PLUI.**

#### **Conditions d'application de la loi HUWART :**

Par défaut, l'ensemble des destinations autres que l'habitat n'est pas possible selon le code de l'urbanisme en zone A et N afin d'éviter le mitage, l'artificialisation d'espaces, la concurrence à l'activité agricole (périmètres sanitaires, zone d'épandage, conflit d'usage...), ainsi que l'aggravation de risque et l'impact sur des dispositifs écologiques.

Dans le PLUI, des Secteurs de Taille Et de Capacité Limité (STECAL) étaient donc organisés si nécessaire pour assurer le développement d'activités existantes mais pas pour des créations d'activités. En effet, la construction de bâtiments nouveaux en zone A ou N ainsi que la construction d'annexes et d'extension de bâtiment autres qu'à vocation d'habitation n'est pas possible selon le code de l'urbanisme. (L151-11 et L151-12 du code de l'urbanisme).

Ainsi, la dérogation prévue par la loi HUWART permet désormais des changements de destination du bâti agricole vers d'autres destination que l'habitation, mais ne permettra pas la construction de bâtiments neufs complémentaires et d'annexes ou d'extension du bâtiment qui change de destination. Elle n'engendrera donc pas la création de STECAL et ne créera pas de droit à bâtir.

Cela permettra toutefois de favoriser l'évolution de bâti agricole n'ayant plus de vocation ou d'utilisation agricole, vers d'autres destinations.

Afin de donner un avis sur les projets sollicitant la dérogation, il est proposé de garder la cohérence avec les critères qui ont prévalu lors de l'élaboration du PLUI.

#### **Ainsi, il est proposé que la dérogation soit instruite selon les conditions suivantes :**

- La dérogation pourra être envisagée pour des projets sur des bâtiments agricoles modernes (type hangar) au sein d'un hameau, d'un village ou d'un ancien corps de ferme, motivé par un changement de destination vers de l'activité économique,
- La dérogation pourra être envisagée sur des bâtiments de caractère (architectural et patrimonial) au sein d'un ensemble bâti (ancien corps de ferme hameau ou village), motivé par un changement de destination vers des meublés de tourisme ou des gîtes ou encore vers de l'activité tertiaire (culturelle, restauration, prestation de service...),
- La dérogation sera proscrite sur un bâtiment constituant une ruine (au sein de la réglementation),
- La dérogation sera proscrite sur des bâtiments isolés, en dehors de tout dispositif bâti.

Il est rappelé qu'afin de respecter les délais d'instruction de ces demandes, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président pour formuler les avis selon les critères délibérés.

Après en avoir délibéré à 99 voix pour, 7 voix contre et 8 abstentions, après avis favorable du Bureau du 5 mai 2026, le Conseil Communautaire décide :

- D'APPROUVER les critères de positionnement concernant les changements de destination sollicités au titre de l'application du L. 152-6-9 du code de l'urbanisme afin de délivrer les avis de la Communauté de Communes tels que présentés ci-dessus.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le 21 MAI 2026

Le Président,  
Vincent LABARTHE

Acte rendu exécutoire après transmission  
au contrôle de légalité le 21 MAI 2026  
et publié le



Réunion du mardi 12 mai 2026

Le mardi 12 mai à 18h, se sont réunis à la salle des fêtes de LISSAC ET MOURET, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 6 mai 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

**Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE**

**Présents :** (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (ASSIER) Hug Maxime, (CADRIEU) Hurard Christine, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (FLAUJJAC-GARE) De Morais Isabelle, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (FAYCELLES) Rodrigues André, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin, (THÉMINES) Brunet Jacques, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SONAC) Bessedé Claudine, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LINAC) Gouzou Serge, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (FIGEAC) Lehours Patrick, (PLANIOLES) Lacout Guy, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (VIAZAC) Philippe Nathalie, (AYNAC) Thamié Didier, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (LARNAGOL) Ortalo-Magné André, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (FIGEAC) Lafragette Arnaud, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (LIVERNON) Belin Jérôme, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (CAMBES) Negron Marylène, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (GORSES) Amadiéu Eric, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Gastaud Irène, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (LE BOURG) Moulènes Serge, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (LAURESSES) Juliac Martial, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CALVIGNAC) Burg Didier, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (CAJARC) Forte Patrick, (FIGEAC) Jean Laurence, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (FIGEAC) Galès Fabienne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (GRÈZES) Marinho Céline, (FIGEAC) Laporterie Anne, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (FIGEAC) Magne Marjorie, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe, (DURBANS) Lalo Théodore, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis, (CORN) Legresy Dominique, (LEYME) Tillet Marc, (BEDUER) Normand Benoît, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthioux Jean-Paul, (FONS) Laumond Patrick.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (SAINT-FÉLIX) Dib Faiz suppléant de Constant Denis, (SAINT-SULPICE) Boudaud Marine suppléante de Landes Claudine, (FOURMAGNAC) Dolique Frédéric suppléant de Tiegna Hugnette, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Dange Marie-Hélène suppléante de Auriac Patrick, (MOLIÈRES) Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine, (BESSONIES) Teulet Patrick suppléant de Issertes Corentin, (LUNAN) Lafon Annie suppléante de Canet Marie-Joëlle, (CUZAC) Bernard Laurent suppléant de Mourgues Evelyne, (ALBIAC) Jérôme LANDES suppléant de Berthoumieu Marie.

Pouvoirs : (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuracy à Viguié Véronique, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuracy à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuracy à Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle - Procuracy à Monthioux Jean-Paul, (CAMBURAT) Poussardin Christian - Procuracy à Laumond Patrick

Excusés ou absents : (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane, (REYREVIGNES) Mir Sandrine.

Secrétaire de séance : Aurélien LAPARRO

Nombre de conseillers en exercice : 124  
 Nombre de votants : 115 (110 + 5 pouvoirs) Pour : 113

Nombre de conseillers présents : 110  
 Contre : 0 Abstention : 1 Non-votant : 1

Délibération n°086\_2026

## **CULTURE. Lecture publique. Demande de subvention État – DRAC 2026. Réaménagement mobilier de la médiathèque de CAPDENAC-GARE.**

Constitué des médiathèques D'ASSIER, BAGNAC-SUR-CÉLÉ, CAJARC, CAPDENAC-GARE, FIGEAC, LACAPELLE-MARIVAL, LATRONQUIÈRE et LEYME, le réseau des médiathèques du GRAND - FIGEAC a été réinformatisé en 2025 et l'ensemble des médiathèques dispose désormais des mêmes services aux usagers.

Deuxième médiathèque du réseau en termes de taille et d'activité, la médiathèque de CAPDENAC-GARE a déménagé en 2010 dans un bâtiment spécialement conçu pour s'adapter aux usages nouveaux de la bibliothèque. Au fil du temps, elle est apparue comme répondant davantage aux activités de prêt qu'à celles de vie sociale. Une étude a été réalisée en 2025 pour conduire un réaménagement mobilier répondant aux objectifs suivants :

- 1/ Permettre à la bibliothèque de remplir sa fonction de « troisième lieu »
- 2/ Permettre la diversification des usages et la cohabitation des différents publics
- 3/ Permettre de présenter et de valoriser l'ensemble des collections
- 4/ Favoriser la modularité du mobilier et des espaces
- 5/ Penser des espaces de travail adaptés aux besoins du public

Afin de réaliser cette opération de réaménagement, il est proposé de solliciter une aide à l'investissement « équipement mobilier et matériel » auprès de la DRAC Occitanie au titre de la DGD Bibliothèques.

Budget et plan de financement 2026			
Charges HT		Produits HT	
Mobilier intérieur	50 835,29 €	DRAC	28 217,15 €
Mobilier extérieur (patio)	5 599 €	Autofinancement GRAND - FIGEAC	28 217,14 €
<b>Total</b>	<b>56 434,29 €</b>		<b>56 434,29 €</b>

Les crédits nécessaires à ces acquisitions sont inscrits au Budget Primitif 2026 au niveau de l'opération 590.

**Après en avoir délibéré à 113 voix pour et 1 abstention, après avis favorable du Bureau du 5 mai 2026, le Conseil Communautaire décide :**

- **D'ADOPTER le plan de financement présenté ci-dessus,**
- **D'AUTORISER le Président à solliciter auprès de la DRAC Occitanie la subvention correspondante.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le 21 MAI 2026

Le Président,  
Vincent LABARTHE

Acte rendu exécutoire après transmission  
au contrôle de légalité le 21 MAI 2026  
et publié le

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE GRAND FIGEAC' around the perimeter.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication*

Réunion du mardi 12 mai 2026

Le mardi 12 mai à 18h, se sont réunis à la salle des fêtes de LISSAC ET MOURET, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 6 mai 2026.

Étaient présents, les délégués titulaires suivants :

**Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE**

**Présents :** (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (ASSIER) Hug Maxime, (CADRIEU) Hurard Christine, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (FAYCELLES) Rodrigues André, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-PERDOUX) Frayssé Benjamin, (THÉMINES) Brunet Jacques, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SONAC) Bessede Claudine, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LINAC) Gouzou Serge, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (FIGEAC) Lehours Patrick, (PLANIOLES) Lacout Guy, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (VIAZAC) Philippe Nathalie, (AYNAC) Thamié Didier, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (LARNAGOL) Ortalo-Magné André, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (FIGEAC) Lafragette Arnaud, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (LIVERNON) Belin Jérôme, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (CAMBES) Negron Marylène, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (GORSES) Amadieu Eric, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Gastaud Irène, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (LE BOURG) Moulènes Serge, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (LAURESSES) Juliac Martial, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CALVIGNAC) Burg Didier, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (CAJARC) Forte Patrick, (FIGEAC) Jean Laurence, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (FIGEAC) Galès Fabienne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (GRÈZES) Marinho Céline, (FIGEAC) Laporterie Anne, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (FIGEAC) Magne Marjorie, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe, (DURBANS) Lalo Théodore, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis, (CORN) Legresy Dominique, (LEYME) Tillet Marc, (BEDUER) Normand Benoît, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul, (FONS) Laumond Patrick.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : (SAINT-FÉLIX) Dib Faïz suppléant de Constant Denis, (SAINT-SULPICE) Boudaud Marine suppléante de Landes Claudine, (FOURMAGNAC) Dolique Frédéric suppléant de Tiegna Huguette, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Dange Marie-Hélène suppléante de Auriac Patrick, (MOLIÈRES) Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine, (BESSONIES) Teulet Patrick suppléant de Issertes Corentin, (LUNAN) Lafon Annie suppléante de Canet Marie-Joëlle, (CUZAC) Bernard Laurent suppléant de Mourgues Evelyne, (ALBIAC) Jérôme LANDES suppléant de Berthoumieu Marie.

Pouvoirs : (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Viguié Véronique, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle - Procuration à Monthieux Jean-Paul, (CAMBURAT) Poussardin Christian - Procuration à Laumond Patrick

Excusés ou absents : (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane, (REYREVIGNES) Mir Sandrine.

Secrétaire de séance : Aurélien LAPARRO

<b>Nombre de conseillers en exercice : 124</b>	<b>Nombre de conseillers présents : 110</b>
<b>Nombre de votants : 115 (110 + 5 pouvoirs) Pour : 115</b>	<b>Contre : 0 Abstention : 0 Non-votant : 0</b>

Délibération n°087\_2026

### **VOIRIE. Enveloppe solidarité pour les Communes de BEDUER, CAMBURAT et CORN**

Depuis sa mise en place en 2015, l'enveloppe solidarité a été utilisée à **53 reprises** et pour un montant cumulé de **581 034.27 € TTC**.

**Concernant l'exercice budgétaire 2026, le disponible pour la programmation est de 89 764 € TTC sur les 120 000 € de l'enveloppe initiale.**

Trois Communes sollicitent l'enveloppe solidarité et répondent aux critères d'éligibilité fixés par la délibération n°127\_2015 en date du 16 octobre 2015 prise par le Conseil Communautaire à savoir :

- la voie est communautaire,
- le montant des travaux est supérieur au seuil de déclenchement (5 000 € TTC pour une Commune de moins de 1 000 habitants),
- les dégâts sont dus à un phénomène météorologique exceptionnel.

Les Communes ayant transféré 100% de leur voirie communale peuvent prétendre à une prise en charge de 50%, les communes qui ont transférées de 80% à 99% de leur voirie pourront bénéficier de 40%, et celles qui ont transférées moins de 80% ne pourront bénéficier que de 30% d'aide. Ces montants sont plafonnés à 20 000 € TTC.

**La Commune de BEDUER** a saisi le Président pour solliciter le recours à l'enveloppe "solidarité" mise en place par le GRAND – FIGEAC par courrier le 3 mars 2026.

La voie communautaire du Mas de Barrié a subi un effondrement du mur de soutènement à cause des pluies importantes du début d'année ce qui présente un danger pour les usagers de la voie.

Le montant total des travaux est estimé à **6 343 € TTC**.

**La Commune de CAMBURAT** a saisi le Président pour solliciter le recours à l'enveloppe "solidarité" mise en place par le GRAND – FIGEAC par courrier le 1 avril 2026.

Le revêtement routier d'une partie de la voie communautaire du moulin a été arraché par les importantes pluies de février, cette section est à reprendre intégralement.

Le montant total des travaux est estimé à **5 346 € TTC**.

**La Commune de CORN** a saisi le Président pour solliciter le recours à l'enveloppe "solidarité" mise en place par le GRAND – FIGEAC par mail le 13 mars 2026.

Une partie du revêtement routier de la voie communautaire de St Laurent a été arrachée par la crue de la rivière Célé et la voie doit être reprise entièrement.

Le montant total des travaux est estimé à **50 526 € TTC**.

Le montant total de l'aide sera plafonné à 20 000 € TTC

COMMUNES	MONTANT DES TRAVAUX	MONTANT PRIS EN CHARGE
BEDUER	6 343 € TTC	50% - 3 171.50 € TTC
CAMBURAT	5 346 € TTC	50% - 2 671.50 € TTC
CORN	50 526 € TTC	50% - 20 000.00 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>62 215 € TTC</b>	<b>25 843.00 € TTC</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, après avis favorable du Bureau du 5 mai 2026, le Conseil Communautaire décide :

- **D'APPROUVER** la prise en charge par l'enveloppe de solidarité budgétisée par le GRAND – FIGEAC pour l'année 2026 des montants précisés dans le tableau récapitulatif ci-dessus.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le 21 MAI 2026

Le Président,  
Vincent LABARTHE

Acte rendu exécutoire après transmission  
au contrôle de légalité le 21 MAI 2026  
et publié le

Réunion du mardi 12 mai 2026

Le mardi 12 mai à 18h, se sont réunis à la salle des fêtes de LISSAC ET MOURET, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 6 mai 2026.

Étaient présents, les délégués titulaires suivants :

**Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE**

**Présents :** (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel, (ASSIER) Hug Maxime, (CADRIEU) Hurard Christine, (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean, (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle, (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille, (FAYCELLES) Rodrigues André, (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien, (SAINT-PERDOUX) Frayssé Benjamin, (THÉMINES) Brunet Jacques, (CARDAILLAC) Picard Sophie, (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain, (SONAC) Bessedé Claudine, (SAINT-SIMON) Calmon Patrick, (MONTREDON) Blanqui Roseline, (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal, (LINAC) Gouzou Serge, (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc, (FIGEAC) Lehours Patrick, (PLANIOLES) Lacout Guy, (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy, (VIAZAC) Philippe Nathalie, (AYNAC) Thamié Didier, (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre, (LARNAGOL) Ortalo-Magné André, (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane, (FELZINS) Roquefeuil Thierry, (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe, (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger, (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie, (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique, (FIGEAC) Lafragette Arnaud, (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier, (LIVERNON) Belin Jérôme, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel, (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann, (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane, (CAMBES) Negron Marylène, (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard, (SAINT-CHELS) Pary Dominique, (GORSES) Amadiéu Eric, (LE BOUYSSOU) Force Thierry, (FIGEAC) Marthet Gilles, (FIGEAC) Fel Jérôme, (FIGEAC) Rocca Cécile, (FIGEAC) Gastaud Irène, (PRENDEIGNES) Bahu Pascal, (FIGEAC) Lapacherie Alain, (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie, (ANGLARS) Vermande Claudine, (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destrueil Gilbert, (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie, (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique, (FRONTENAC) Farrugia Thierry, (FIGEAC) Baldy Guillaume, (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine, (THÉMINETTES) Caron Laurent, (LE BOURG) Moulènes Serge, (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick, (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien, (CARAYAC) Guerrieri Léa, (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie, (FIGEAC) Delestre Christine, (FIGEAC) Arjeau Mathieu, (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal, (LAURESSES) Julliac Martial, (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert, (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis, (CALVIGNAC) Burg Didier, (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian, (CAJARC) Forte Patrick, (FIGEAC) Jean Laurence, (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe, (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine, (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène, (BALAGUIER D'OLT) Rigolle Edouard, (FIGEAC) Galès Fabienne, (FIGEAC) Landrein Philippe, (GRÈZES) Marinho Céline, (FIGEAC) Laporterie Anne, (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine, (FIGEAC) Magne Marjorie, (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe, (DURBANS) Lalo Théodore, (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry, (ISSEPTS) Despeyrou Pierre, (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane, (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavaille Sandrine, (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule, (SONNAC) Dalmon Jérôme, (BOUSSAC) Daynac Denis, (CORN) Legresy Dominique, (LEYME) Tillet Marc, (BEDUER) Normand Benoît, (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique, (FIGEAC) Lavayssière Colette, (FIGEAC) Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul, (FONS) Laumond Patrick.

**Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) :** (SAINT-FÉLIX) Dib Faïz suppléant de Constant Denis, (SAINT-SULPICE) Boudaud Marine suppléante de Landes Claudine, (FOURMAGNAC) Dolique Frédéric suppléant de Tiegna Huguette, (SAINT-JEAN-MIRABEL) Dange Marie-Hélène suppléante de Auriac Patrick, (MOLIÈRES) Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine, (BESSONIES) Teulet Patrick suppléant de Issertes Corentin, (LUNAN) Lafon Annie suppléante de Canet Marie-Joëlle, (CUZAC) Bernard Laurent suppléant de Mourgues Evelyne, (ALBIAC) Jérôme LANDES suppléant de Berthoumieu Marie.

**Pouvoirs :** (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude - Procuration à Viguié Véronique, (FIGEAC) Fiacre Capucine - Procuration à Lavayssière Colette, (FIGEAC) Léonard Camille - Procuration à Brouqui Philippe, (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle - Procuration à Monthieux Jean-Paul, (CAMBURAT) Poussardin Christian - Procuration à Laumond Patrick

**Excusés ou absents :** (MONTBRUN) Rauffet Sylvie, (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice, (GRÉALOU) Bellivier Gilles, (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène, (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé, (TERROU) Moncany Didier, (QUISSAC) Fogarizzu Alain, (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane, (REYREVIGNES) Mir Sandrine.

**Secrétaire de séance :** Aurélien LAPARRO

**Nombre de conseillers en exercice : 124**

**Nombre de conseillers présents : 110**

Délibération n°088\_2026

## DOSSIERS POUR INFORMATION

### COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL :

- Avis sur les changements de destination délivrés en application de la loi DAUBIE depuis le 16 décembre 2026**

PC462692500002 / Commune de Saint-Hilaire	Grange transformée en habitation pour personne à mobilité réduite	avis conforme favorable	17/12/2025
DP0462792500011 / Commune de Saint-Maurice-en-Quercy	Régularisation de travaux sur une porcherie réhabilitée en logement	avis conforme favorable	17/12/2025
PC0460562500002 / Commune de Carayac	Rénovation d'une grange en gardant les mur et l'aspect du toit existant	avis conforme favorable	17/12/2025
PC0461022500052 / commune de Figeac	Transformation d'un lieu de culte en 4 logements	avis conforme favorable	21/01/2026

**SPORTS : Fin de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la construction du complexe sportif de PANAFE**

Le 17 février 2025, la Commune de FIGEAC a sollicité par délibération la Communauté de Communes du GRAND - FIGEAC pour assurer par délégation la maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un complexe sportif sur la Commune de FIGEAC au lieu-dit PANAFE. La délibération 042\_2025 du Conseil Communautaire acceptait cette délégation. Celle du 24 juin 2025 autorisait le Président du GRAND-FIGEAC à signer la convention.

Le 15/04/2026, le Président du GRAND - FIGEAC a reçu un courrier du Maire de FIGEAC indiquant que la Commune souhaite abroger la convention et que la Communauté suspende immédiatement toute démarche engagée par le GRAND - FIGEAC en exécution de cette convention.

Le Président accepte cette demande. La Communauté de Communes ayant réglée des dépenses à hauteur de 6 996 € TTC, conformément à la convention, elle présentera l'état des dépenses liquidées à la Commune de FIGEAC pour remboursement. La convention prendra fin dès leur règlement.

**CULTURE : Mécénat festival de théâtre**

Dans le cadre des dispositions mises en œuvre pour mobiliser du mécénat, un montant de 16 000 € a été obtenu pour l'organisation de la 26<sup>ème</sup> édition du festival de théâtre de FIGEAC.

Les contributions sont les suivantes :

- Ratier Figeac Collins Aerospace : 6 000 €
- Centre Leclerc – Capdenac-le-Haut : 6 000 €
- ENEDIS : 2 000 €
- Malbrel Conservation : 1 000 €
- Fermes de Figeac : 1 000 €

**Le Conseil Communautaire a pris acte de ces informations.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le

21 MAI 2026

Acte rendu exécutoire après transmission  
au contrôle de légalité le  
et publié le

21 MAI 2026

Le Président,  
Vincent LABARTHE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication